



Assemblée générale

Distr. générale
13 septembre 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-huitième session

13 septembre-1^{er} octobre 2021

Point 2 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Situation des droits de l'homme au Yémen, y compris les violations et exactions commises depuis septembre 2014

Rapport du Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux sur le Yémen^{*}, ^{}**

Résumé

Le Yémen entre dans sa septième année de conflit, alors que la perspective d'un règlement pacifique se heurte à un intolérable manque de volonté politique. À l'heure où le Yémen connaît une crise humanitaire sans précédent, le Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux déplore que les parties au conflit continuent de commettre de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et que des États tiers continuent de leur fournir des armes et de leur apporter un soutien militaire, en faisant peu de cas de l'immense souffrance du peuple yéménite.

Conformément à la résolution 45/15 du Conseil des droits de l'homme, le Groupe d'éminents experts donne, dans le présent rapport, un aperçu de ses conclusions relatives aux violations et aux exactions commises au Yémen entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021 et présente un bilan rétrospectif. Le Groupe propose également plusieurs pistes de réflexion pour ce qui est de faire appliquer le principe de responsabilité, d'établir la vérité et de rendre justice et d'accorder réparation aux victimes.

* Le présent document est soumis après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.

** Les annexes au présent rapport sont distribuées telles qu'elles ont été reçues, dans la langue de l'original seulement.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 45/15, le Conseil des droits de l'homme a prolongé d'une année le mandat du Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux. Le Groupe a été chargé, entre autres, de surveiller la situation des droits de l'homme au Yémen et d'en rendre compte, et de procéder à des enquêtes complètes sur toutes les allégations de violations du droit international des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire qui auraient été commises par toutes les parties au conflit depuis septembre 2014, en tenant compte de l'éventuelle dimension de genre de ces violations. Le Conseil a également élargi la portée du mandat du Groupe, qui consiste aussi à recueillir, conserver et analyser les informations, et à étudier et signaler les approches recommandées et les mécanismes concrets d'établissement des responsabilités qui permettent d'établir la vérité et de rendre justice et d'accorder réparation aux victimes.

2. En octobre 2020, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a reconduit Kamel Jendoubi (Tunisie) (Président), Melissa Parke (Australie) et Ardi Imseis (Canada) dans leurs fonctions d'experts. Ils ont accepté cette charge en ayant conscience qu'il était fort probable que l'exécution de ce nouveau mandat soit entravée par des difficultés opérationnelles dues à la persistance de la pandémie et au maintien des restrictions d'accès. Ils l'ont aussi fait en espérant pouvoir raisonnablement s'attendre à recevoir les ressources nécessaires pour s'acquitter de la mission élargie qui leur avait été confiée par le Conseil. Malheureusement, tel n'a pas été le cas. Le Groupe est la seule entité des Nations Unies indépendante qui enquête et publie des rapports publics détaillés sur les violations des droits de l'homme au Yémen. Il ne peut mener à bien cette mission de plus en plus complexe sans un appui suffisant de la communauté internationale.

II. Méthodologie et cadre juridique

3. Les restrictions à l'accès au territoire national, les restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et les fortes contraintes découlant de la limitation du temps consacré aux enquêtes et des ressources humaines disponibles ont eu des effets considérables sur les travaux du Groupe d'éminents experts et de son secrétariat, qui ont dû réduire leur champ d'activité et modifier sensiblement leurs méthodes de travail. Le Groupe déplore vivement que ses activités aient eu à pâtir du gel des recrutements imposé à l'Organisation des Nations Unies pendant l'exécution de son présent mandat, ce qui a fortement retardé la constitution de son secrétariat et réduit sa période d'activité effective, y compris pour la collecte, la conservation et l'analyse d'informations. En outre, certains postes clés ont été supprimés (par exemple, ceux de spécialiste des droits de l'enfant et de responsable des rapports) et aucun(e) spécialiste des questions de genre n'a été recruté(e) avant la fin de l'élaboration du rapport. Par conséquent, le Groupe s'est vu limité dans sa capacité d'enquêter et contraint d'adopter une démarche largement rétrospective, particulièrement dans les parties du présent rapport qui sont consacrées au genre et aux droits de l'enfant. De plus, le déménagement du secrétariat de Beyrouth à Addis-Abeba a retardé les travaux du Groupe. On reconnaîtra aux membres du secrétariat le mérite de s'être acquittés de leurs fonctions avec le plus haut degré de professionnalisme et d'implication malgré les difficultés rencontrées.

4. Les conclusions formulées par le Groupe d'éminents experts dans le présent rapport ne doivent pas être interprétées comme suggérant que d'autres violations et exactions ne se sont pas produites, que certaines régions non mentionnées dans le rapport n'ont pas été touchées de la même manière ou que les parties ont cessé de commettre certaines violations. Le Groupe a continué d'appliquer la règle de la preuve fondée sur l'existence de « motifs raisonnables de croire ».

5. Le Groupe d'éminents experts a réalisé 152 entretiens (principalement à distance) avec des victimes, des témoins et d'autres personnes et il a examiné des documents, y compris des documents en accès libre, et des sources secondaires complémentaires. Il s'est aussi appuyé sur une analyse professionnelle d'images satellites produite par le centre satellitaire des Nations Unies. Il a tout particulièrement veillé à intégrer la dimension de genre dans sa méthodologie. En novembre 2020, il a lancé, en ligne, un appel à contributions écrites.

6. Lorsque cela était possible, le Groupe d'éminents experts a identifié les personnes ou les forces ou groupes armés responsables de violations et d'exactions et il a établi une liste d'auteurs présumés strictement confidentielle à l'intention de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme¹.

7. Le Groupe d'éminents experts a continué de mener ses enquêtes au regard de toutes les normes juridiques internationales pertinentes, dont le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit pénal international².

8. Comme il l'a déjà fait dans le passé, le Groupe d'éminents experts a adressé des demandes de contribution au Gouvernement yéménite, aux autorités de facto³ et au Conseil de transition du Sud ainsi qu'aux Gouvernements de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis, et il a examiné les observations reçues de certaines parties concernant son précédent rapport⁴.

9. Le Groupe d'éminents experts déplore le fait que, pour la troisième année consécutive, il n'a pas pu se rendre au Yémen et dans les autres pays de la coalition en dépit de ses demandes répétées, qui sont restées lettre morte. Bien que les autorités de facto aient fait savoir au Groupe qu'elles étaient disposées à lui donner accès aux zones sous leur contrôle, le Gouvernement yéménite n'a pas répondu aux demandes de visite dans le pays qui lui avaient été adressées par le Groupe.

10. Le Groupe d'éminents experts est extrêmement préoccupé par le climat de peur et d'anarchie qui règne depuis longtemps au Yémen. Même lorsque le Groupe a adopté des méthodes visant à garantir la sécurité et la sûreté des victimes, témoins et organisations, la peur a continué de décourager de nombreuses personnes de collaborer avec lui ou de donner leur consentement à l'utilisation d'informations. Selon les termes employés par un ancien détenu : « Je ne veux pas que cela soit rendu public ; je me sens constamment en danger... Il n'y a pas de présence de l'État. ».

11. Le Groupe d'éminents experts tient à remercier une fois de plus les victimes et les témoins qui lui ont fait part de leur expérience traumatisante, ainsi que les entités gouvernementales et non gouvernementales et les organismes et partenaires des Nations Unies qui lui ont apporté leur concours.

III. Plus de six années de souffrances constantes

12. Le conflit qui fait rage au Yémen depuis plus de six ans n'a pas perdu en intensité pendant la période 2020-2021, que couvre le présent rapport. Malgré les efforts considérables engagés sur les plans international et régional afin de parvenir à un cessez-le-feu et d'enclencher un processus de paix, la situation reste insoluble en raison du manque de volonté politique dont continuent de faire preuve les parties au conflit et les acteurs extérieurs concernés. L'accord de partage du pouvoir signé précédemment par le Gouvernement yéménite et le Conseil de transition du Sud demeure fondamentalement dysfonctionnel et les négociations entre les autorités de facto et la coalition n'ont pas produit de progrès tangibles. En outre, les affrontements militaires se sont propagés à une myriade de fronts sur le territoire yéménite et hors des frontières nationales.

13. Fin octobre 2020, les houthistes ont déclenché une phase de mobilisation afin de se préparer en vue d'une bataille pour la ville de Mareb. En février 2021, ils ont donné l'assaut sur le gouvernorat de Mareb. En quelques semaines, les fronts de Taëz et de Hajja sont redevenus actifs. D'autres fronts ont également été le théâtre d'affrontements, dans les gouvernorats de Hodeïda, Dalea, Jaouf et Beïda. De violents combats se sont poursuivis dans

¹ Cette liste doit être distinguée de la liste des principaux acteurs qui figure dans l'annexe IV.

² A/HRC/45/6, par. 10 à 13.

³ Le terme « autorités de facto » est utilisé pour désigner uniquement les autorités basées à Sanaa, où le mouvement politique Ansar Allah est le principal acteur, appuyé par un groupe armé dénommé « houthiste ».

⁴ Les autorités de facto, la coalition et les Émirats arabes unis ont communiqué des observations sur le précédent rapport (A/HRC/45/6), qui pourront être consultées à l'adresse www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/YemenGEE/Pages/Index.aspx.

les zones de front du gouvernorat de Mareb, et particulièrement dans le district de Sirouah, précisément à Al-Mashjah, Al-Kassarrah, Zour et Talaa al-Hamra. Les lignes de front se situent actuellement à quelques kilomètres seulement de la ville de Mareb. La coalition fournit un appui aérien rapproché capital aux forces armées yéménites. L'offensive menée par les houthistes a provoqué d'importantes vagues de déplacement dans le gouvernorat de Mareb, notamment à la suite du bombardement des sites qui accueillait des personnes déplacées. Depuis le début de l'année, les houthistes ont aussi mené de nombreuses frappes aériennes contre l'Arabie saoudite. Si la plupart des cibles étaient de nature militaire, l'infrastructure civile a cependant aussi été touchée.

14. En décembre 2020, le Conseil de transition du Sud a accepté de faire partie d'un nouveau cabinet formé par le Gouvernement yéménite. Le 30 décembre 2020, l'aéroport d'Aden a été la cible d'une attaque peu après l'atterrissage d'un avion transportant des membres du nouveau Gouvernement. Signe de la discorde qui continue de régner entre le Conseil de transition du Sud et le Gouvernement yéménite, le 16 mars 2021, des partisans du Conseil ont pris d'assaut le palais présidentiel Al-Maachiq, à Aden.

15. L'ancien Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, s'est employé à négocier une déclaration commune entre le Gouvernement yéménite et les autorités de facto, qui annoncerait un cessez-le-feu à l'échelle nationale, des mesures d'aide humanitaire et d'assistance économique, et la reprise du processus politique. Les autorités de facto ont toutefois exigé que soit conclu un accord séparé concernant les ports maritimes de Hodeïda et l'aéroport de Sanaa comme condition préalable à toute nouvelle négociation. Sur une note positive, en octobre 2020, l'Envoyé spécial a mené à bien l'échange de 1 056 prisonniers détenus par le Gouvernement yéménite et par le mouvement houthiste, aux termes d'un accord conclu par l'entremise du Comité international de la Croix-Rouge dans le cadre de l'Accord de Stockholm.

16. En février 2021, la nouvelle administration des États-Unis d'Amérique a annoncé plusieurs changements dans sa politique à l'égard du Yémen ; elle a notamment décidé de ne plus considérer le mouvement houthiste comme une organisation terroriste étrangère et de ne plus soutenir les opérations menées par la coalition dans le cadre du conflit, qu'elle a qualifiées d'« offensives ». Il reste à définir ce que signifie concrètement cette terminologie.

17. Le conflit qui dure, les épidémies, la pandémie de COVID-19, les inondations, les restrictions à l'importation, la crise économique et la pénurie de combustible ainsi que la rareté de l'aide humanitaire ont rendu insupportable la vie quotidienne d'un grand nombre de personnes au Yémen. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estime qu'environ 20,7 millions de personnes au Yémen ont actuellement besoin d'une aide humanitaire et d'une protection. Plus de 16,2 millions d'entre elles seront durement touchées par l'insécurité alimentaire cette année. En outre, les financements internationaux se sont avérés largement insuffisants pour faire face à la crise humanitaire.

18. Le risque de marée noire dû à la présence en mer Rouge du pétrolier Safer, qui transporte quelque 1,1 million de barils de pétrole, fait planer l'ombre d'une catastrophe écologique au Yémen et dans la région. Bien que l'ONU ait cherché à entreprendre des opérations d'évaluation et d'assistance, les houthistes n'ont pas encore donné par écrit les garanties de sécurité nécessaires.

19. En dépit des recommandations énergiques formulées par le Groupe d'éminents experts dans ses précédents rapports, des États tiers, dont le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Iran (République islamique d') et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont continué de soutenir les parties au conflit, notamment en leur procurant des armes. De plus, certains États, comme l'Italie, ont relâché les restrictions précédemment imposées. Comme le Groupe l'a déjà fait observer, la vente d'armes ne fait qu'attiser le conflit.

IV. Conclusions du Groupe d'éminents experts

A. Conduite des hostilités et effets de celles-ci sur les civils : une violence inexorable, la mort et la peur

1. Frappes aériennes

20. Depuis mars 2015, la coalition a mené plus de 23 000 frappes aériennes au Yémen, tuant et blessant plus de 18 000 civils⁵. Le fait de vivre dans un pays frappé en moyenne 10 fois par jour par des bombardements aériens a fait naître un profond sentiment d'insécurité chez des millions de personnes. Même si la fréquence et l'intensité des frappes aériennes ont varié au cours des quatre dernières années, le Groupe d'éminents experts a continué d'observer leurs effets dévastateurs sur les civils. Un auxiliaire sanitaire a déclaré, après s'être rendu sur le site d'une frappe aérienne à Sanaa : « Une semaine plus tard, j'étais dans cette zone et nous avons trouvé d'autres cadavres dans le système d'évacuation des eaux usées de l'hôtel. Les chiens avaient commencé à les manger. Un mois plus tard, je suis entré dans l'immeuble et, en me fiant à mon odorat, j'ai retrouvé une jambe dans un conduit. ».

21. Depuis 2018, le Groupe d'éminents experts a enquêté sur quelque 30 frappes aériennes qui ont tué ou blessé des civils⁶, dont des civils qui faisaient leurs courses au marché, se faisaient soigner à l'hôpital ou assistaient à un mariage ou à des obsèques, des enfants dans des autobus, des pêcheurs dans leur embarcation, des migrants à la recherche de meilleures conditions de vie, des promeneurs dans leur quartier ou encore des personnes qui se trouvaient à leur domicile.

22. La coalition a largement rejeté les précédentes conclusions du Groupe d'éminents experts, qui selon elle reposaient sur des suppositions⁷. Le Groupe regrette que la coalition ait refusé de lui transmettre des renseignements concernant l'acquisition des cibles en invoquant une « pratique courante » à l'échelle internationale et la mise en danger des informateurs, alors qu'elle a communiqué ces informations à son propre mécanisme d'enquête. Il déplore également que l'équipe conjointe chargée des évaluations relatives aux faits n'ait pas donné de détails dans les résumés des affaires ni transmis de pièces justificatives. Nonobstant ces facteurs, le Groupe a pu tirer des conclusions, sur la base de renseignements dûment corroborés et d'images satellites, concernant le non-respect, lors de certaines frappes aériennes, des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution prescrits par le droit international humanitaire. Rien ne porte à croire que la coalition ait pris ces conclusions au sérieux.

23. Au cours de la période couverte par le présent mandat, le Groupe d'éminents experts a enquêté sur quatre frappes ou séries de frappes aériennes menées par la coalition, qui ont tué et blessé des civils et endommagé des installations civiles (voir plus bas, par. 34 et 35). On peut citer la frappe survenue le 12 juillet 2020 aux alentours de 13 heures dans le village de Beit Al-Qatib, dans le district de Ouachha du gouvernorat de Hajja, qui a provoqué la mort de sept enfants (trois garçons et quatre filles) et deux femmes, à leur domicile. Un garçon et une femme en train d'allaiter son nourrisson ont également été blessés. La maison concernée, située dans une zone éloignée, a été détruite par le bombardement. Selon les conclusions de l'équipe conjointe chargée des évaluations relatives aux faits, une « erreur technique » serait à l'origine des décès et blessures provoqués par cette frappe, dont la cible était un centre de commandement et de transmissions houthiste situé à quelque 780 mètres de là. L'équipe conjointe a recommandé qu'une assistance soit fournie compte tenu « des pertes humaines et des dégâts matériels ». La fréquence à laquelle l'équipe conjointe impute des pertes civiles à des « erreurs techniques », visiblement sans que les procédures de la coalition soient

⁵ Selon les données du Yemen Data Project, 8 772 civils ont été tués et 9 841 blessés. Ces données peuvent être consultées à l'adresse <https://yemendataproject.org/>. On trouvera en outre dans l'annexe I des informations sur les frappes aériennes.

⁶ A/HRC/39/43, par. 27 à 39 ; A/HRC/42/17, par. 24 à 30 ; et A/HRC/45/6, par. 26 à 31.

⁷ Voir la réponse de la coalition (p. 5 et 6), qui sera mise en ligne à l'adresse www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/YemenGEE/Pages/Index.aspx.

modifiées en conséquence, pose de sérieuses questions quant à la volonté qu'a la coalition de respecter les dispositions du droit international humanitaire.

24. Le 15 juillet 2020, vers 6 h 30, une frappe aérienne a touché une maison dans le village de Musa'fa, dans le district de Hizam du gouvernorat de Jaouf, tuant quatre hommes, deux femmes, trois filles et trois garçons, et blessant une femme, trois filles et deux garçons, appartenant tous à la même famille. Cette frappe a été suivie d'une deuxième qui a touché une maison située à 200 à 300 mètres environ de la première, et qui a provoqué des dégâts matériels mais pas de pertes humaines, la famille qui y habitait s'étant enfuie. Selon les informations reçues par le Groupe d'éminents experts, la ligne de front ou les bases militaires houthistes les plus proches se trouvaient à environ 5 kilomètres du lieu de l'impact. Le Groupe n'avait pas pu terminer son enquête lorsque le présent rapport a été achevé.

25. Dans chacun de ses rapports, le Groupe d'éminents experts a rappelé avec insistance à la coalition qu'elle était tenue, lorsqu'elle lançait une offensive, de faire tout son possible pour protéger les civils contre les effets des hostilités, et pour respecter les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. Le Groupe reste préoccupé de constater que la coalition ne s'acquitte pas de cette obligation. Les attaques disproportionnées constituent des crimes de guerre au regard du droit international coutumier.

2. Bombardements d'artillerie

26. Il a été établi que les tirs de missiles, de roquettes et d'obus par les parties au conflit vers des zones densément peuplées de civils, des marchés, des prisons, des camps de personnes déplacées et des lieux d'habitation constituaient des attaques indiscriminées, interdites par le droit international humanitaire. Au cours des quatre dernières années, le Groupe d'éminents experts a enquêté sur plus de 15 bombardements d'artillerie⁸ qui ont semé la dévastation dans la population civile pendant ce conflit. La plupart des tirs ont été imputés au mouvement houthiste, et quelques-uns seulement au Gouvernement yéménite et à la coalition. Dans leur réponse au dernier rapport du Groupe, les houthistes ont nié toute responsabilité dans ces attaques, qu'ils ont attribuées à la coalition des agresseurs et à ses mercenaires⁹. Une personne rescapée d'un bombardement d'artillerie dans le gouvernorat de Dalea a prononcé ces mots : « Si vous pouviez venir en aide aux civils innocents, demander aux deux camps d'épargner les civils. ». Une autre a déclaré : « J'ai perdu connaissance sur place ; plus tard, j'ai cherché mon fils d'hôpital en hôpital, et je l'ai trouvé. Le médecin m'a dit qu'il était déjà mort à son arrivée. Je suis très éprouvé, mais je garde habituellement ça pour moi. ».

27. Pendant la période considérée, le Groupe a enquêté sur trois autres bombardements (voir plus bas, par. 34). Le 30 décembre 2020, entre 13 h 24 et 13 h 26, trois tirs consécutifs, très probablement de missiles balistiques à moyenne portée, ont frappé l'aéroport d'Aden peu après l'atterrissage d'un avion transportant des membres du nouveau Gouvernement. Alors que les représentants sortaient de l'avion, le premier missile a touché l'aile ouest de l'aérogare, laissant un trou béant dans le mur du salon VIP. Le deuxième a touché une zone de stationnement des avions à l'arrivée. Un troisième missile a touché la zone réservée aux journalistes, à l'est de l'aérogare. Les frappes auraient fait au moins 25 morts et 110 blessés, dont des journalistes. L'examen des cratères d'impact et du rayon des explosions a montré que les tirs provenaient de la zone située au nord de l'aéroport, qui serait sous le contrôle des houthistes (voir l'annexe II). Une enquête plus approfondie s'impose. Comme l'a déclaré un journaliste ayant survécu au bombardement de l'aéroport d'Aden : « Ce n'est pas une zone de combat où, en tant que journaliste, j'aurais pu m'attendre à voir tomber ce type de missiles... Lors de reportages en direct, je me suis déjà trouvé dans certaines situations, notamment sur la côte ouest, pendant un bombardement... Mais un aéroport civil ? Ces frappes ont clairement provoqué la peur chez les journalistes. ».

⁸ A/HRC/39/43, par. 40 à 45 ; A/HRC/42/17, par. 31 à 42 ; et A/HRC/45/6, par. 32 à 35. On trouvera également dans l'annexe I des informations sur les bombardements d'artillerie.

⁹ Voir la réponse du mouvement houthiste, qui sera mise en ligne à l'adresse www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/YemenGEE/Pages/Index.aspx.

28. Deux jours plus tard, le 1^{er} janvier 2021, vers 21 h 30, un mariage était célébré dans la salle al-Mansoura, rue de l'aéroport, dans le district de Haouak (gouvernorat de Hodeïda), lorsque la zone située devant la salle, où plusieurs invités attendaient, a été frappée. Deux garçons et un homme ont été tués, et trois garçons et trois hommes ont été blessés. Un minibus utilisé pour le transport des invités a également été endommagé. Les images satellite et les vidéos de la zone, analysées par le Groupe d'éminents experts, ont révélé la présence de barrages routiers à environ 30 à 40 mètres de là. Il semblerait que la salle de mariage se trouvait à proximité de la ligne de front où s'opposaient les troupes des forces houthistes et celles des forces conjointes, dans le gouvernorat de Hodeïda¹⁰. Faut de ressources suffisantes, le Groupe n'a pas pu identifier à lui seul les responsables de l'attaque. Une enquête plus poussée s'impose.

29. Le 3 avril 2021, vers 16 h 30, une roquette – très probablement du type Katioucha – a frappé le quartier résidentiel de Raoudha, dans la ville de Mareb (gouvernorat de Mareb). Des enfants jouaient au football dans la rue en terre battue de Haret Fateh lorsque la roquette s'est abattue. Un garçon a été tué, et un homme et trois garçons ont été blessés. La roquette aurait été tirée depuis une zone sous le contrôle des houthistes, située à l'ouest. Aucune présence militaire n'a été signalée sur le lieu de l'attaque ou à proximité, ni avant l'attaque ni pendant celle-ci.

30. Le Groupe d'éminents experts constate une fois de plus avec inquiétude que les parties au conflit, en particulier les houthistes, continuent de se livrer à des attaques indiscriminées, en violation du droit international humanitaire. Il s'agit d'attaques qui ne sont pas dirigées contre un objectif militaire déterminé, ou dans lesquelles sont utilisés des moyens de combat qui ne peuvent pas être dirigés contre un tel objectif. Ces actes constituent des crimes de guerre au regard du droit international coutumier. En outre, les événements de ce type montrent que toutes les précautions possibles n'ont pas été prises pour réduire au minimum les pertes civiles.

B. Violations liées à la situation humanitaire : la lutte pour la survie au cœur de la guerre

31. Alors que le pays entre dans sa septième année de conflit, l'intensification des hostilités, la pandémie de COVID-19 et la survenue de catastrophes naturelles ont rendu les deux tiers de la population du Yémen tributaires de l'aide humanitaire pour rester en vie¹¹. Les violations du droit international commises par les parties au conflit ont très largement contribué à faire advenir la crise ou à l'exacerber. La population civile s'enfonce de plus en plus dans la faim et la pauvreté.

32. Plusieurs villes du Yémen sont toujours en état de siège ou subissent les effets des blocus. Les restrictions à la liberté de circulation imposées par les parties et les tactiques de siège auxquelles les houthistes ont recours dans la ville de Taëz depuis août 2015 et à Hajja depuis la fin 2018 ont fortement entravé l'accès humanitaire et la distribution de l'aide¹². En outre, les règles bureaucratiques lourdes et trop restrictives dictées par les parties ont retardé les opérations et les programmes de secours¹³. Le Groupe d'éminents experts a eu

¹⁰ Les « forces conjointes », sur la côte occidentale, sont soutenues par les Émirats arabes unis, et comprennent la Force de résistance nationale/les gardiens de la République, la Brigade des géants et les brigades de Tuhama.

¹¹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian Response Plan: Yemen », mars 2021, p. 5.

¹² A/HRC/42/17, par. 53.

¹³ Voir le document de séance dans lequel figurent les conclusions détaillées du Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux concernant la situation des droits de l'homme au Yémen, y compris les violations et les exactions commises depuis septembre 2014 (A/HRC/45/CRP.7), disponible sur la page Web du Groupe (www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/YemenGEE/Pages/Index.aspx), par. 126 à 135.

confirmation que dans certains cas, le personnel humanitaire avait été pris pour cible, harcelé, détenu et même exécuté¹⁴.

33. L'aéroport international de Sanaa est maintenu fermé depuis août 2016 par le Gouvernement yéménite et la coalition, ce qui empêche les civils d'accéder à des soins vitaux non disponibles dans le pays¹⁵. Sa réouverture est entièrement conditionnée par les négociations de paix, tout comme l'accès au port de Hodeïda. Les restrictions à l'importation imposées par la coalition continuent de contribuer à la pénurie de combustible et de nourriture, qui fait augmenter les prix. Au cours de la période considérée, le Groupe d'éminents experts a recueilli des informations sur le blocage des importations par la coalition à Hodeïda. De mars à juin 2021, par exemple, l'entrée sur le territoire a été refusée à 13 navires transportant au total plus de 350 000 tonnes de dérivés de combustibles, alors que leurs exploitants disposaient des autorisations nécessaires. De même, le 27 juin 2021, l'entrée sur le territoire a été refusée à un navire transportant 8 867 tonnes de gaz de pétrole liquéfié. Au 30 juin 2021, deux autres navires transportant des dérivés de combustibles étaient retenus depuis 191 et 212 jours, respectivement. En plus d'entraver la prestation de services essentiels, y compris la production alimentaire, les mesures de ce type réduisent les recettes qui pourraient être utilisées au titre de l'Accord de Stockholm et de l'Accord sur Hodeïda pour verser les salaires en souffrance dans la fonction publique, ce qui contribue à aggraver la baisse du pouvoir d'achat de nombreux Yéménites¹⁶.

34. Le Groupe d'éminents experts a déjà enquêté sur des attaques menées par les parties au conflit qui, dans un contexte d'insécurité alimentaire aiguë, témoignaient d'un mépris total pour les effets de ces opérations sur la population civile et son accès à la nourriture¹⁷. Au cours de la période considérée, le Groupe a continué d'enquêter sur les opérations militaires ayant une incidence sur la production alimentaire et les activités agricoles dans les zones dont on sait qu'elles sont touchées par l'insécurité alimentaire. Aux premières heures du 21 mars 2021, la coalition a procédé à deux frappes aériennes consécutives contre le port céréalier de Salif, dans le gouvernorat de Hodeïda. Cinq employés ont été blessés et les logements destinés aux travailleurs ainsi que l'entrepôt de la société Yemen International Food Industries Co. Ltd ont été endommagés. Le 14 juin 2021, des missiles, très probablement tirés depuis les airs par la coalition, ont touché deux élevages avicoles commerciaux, dont l'un a été détruit, dans le district de Khamr (gouvernorat d'Amran). Le Groupe n'a pas connaissance d'une quelconque présence militaire à proximité de l'un ou l'autre de ces élevages. Il a également enquêté sur l'utilisation à des fins militaires du complexe du Groupement d'entreprises Thabet Brothers, depuis 2018, par les forces conjointes. Ce complexe, situé dans le gouvernorat de Hodeïda, héberge 16 entreprises, dont certaines ont pour activité la production de denrées alimentaires et de produits laitiers. Il est devenu une cible militaire en raison de son utilisation par les forces conjointes, même si toute attaque éventuelle reste soumise aux dispositions du droit international humanitaire. Le Groupe a recueilli des informations indiquant que les houthistes ont bombardé le complexe à trois reprises, le 3 décembre 2020 et les 6 et 19 juin 2021, tuant et blessant des civils, endommageant des infrastructures de production alimentaire et d'approvisionnement en eau et provoquant la suspension de services connexes. Faute de ressources suffisantes, le Groupe n'a pas pu achever ses enquêtes sur ces incidents.

35. Au cours des quatre dernières années, le Groupe d'éminents experts a aussi enquêté sur des attaques perpétrées par les parties au conflit contre des hôpitaux et des établissements sanitaires ou sur des attaques ayant eu des conséquences pour ce type d'infrastructures, en violation des dispositions du droit international humanitaire qui leur confèrent une protection spéciale. Dans ce pays où l'accès à des soins appropriés est déjà limité, les civils continuent de payer un lourd tribut chaque fois qu'un hôpital est détruit, fermé ou réquisitionné à des fins militaires. Un rapport établi par plusieurs organisations non gouvernementales a recensé,

¹⁴ Voir le document de séance dans lequel figurent les conclusions détaillées du Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux concernant la situation des droits de l'homme au Yémen, y compris les violations et les exactions commises depuis septembre 2014 (A/HRC/42/CRP.1), par. 364 ; et le document A/HRC/45/CRP.7, par. 107 et 134.

¹⁵ A/HRC/39/43, annexe II, par. 25 à 30.

¹⁶ A/HRC/45/CRP.7, par. 145.

¹⁷ Ibid., par. 117 à 121.

pour la seule année 2020, 81 cas de destruction totale ou partielle d'établissements de santé au Yémen, et révélé qu'après toutes ces années de guerre, seulement la moitié des infrastructures sanitaires du pays restaient fonctionnelles¹⁸. Selon les informations recueillies par le Groupe, en novembre 2018, les houthistes avaient déjà incendié trois blocs opératoires dans l'hôpital du 22 mai, à Hodeïda, et détruit tout l'équipement du laboratoire de cet hôpital au moyen d'armes à feu¹⁹. En juin 2018, une frappe aérienne de la coalition avait détruit un centre de traitement du choléra de Médecins sans frontières qui venait d'être construit à Abs²⁰, et, en mars 2019, une autre frappe aérienne avait lourdement endommagé l'hôpital de campagne de Kitaf, dans le gouvernorat de Saada²¹. En février 2020, une roquette Katioucha a explosé dans la cour de l'hôpital de Jafra, dans le district de Majzar (gouvernorat de Mareb), causant d'importants dégâts matériels ; les services médicaux ont été interrompus et des centaines de patients ont dû être transférés à l'hôpital de Mareb²².

36. Sur la base des constatations qu'il a faites au cours des quatre dernières années, le Groupe d'éminents experts condamne à nouveau les actes commis par les parties au conflit, qui entravent les opérations humanitaires et l'accès de la population à la nourriture, aux biens de première nécessité et aux soins de santé. Il affirme une fois encore que la situation humanitaire catastrophique que connaît le Yémen pourrait s'améliorer considérablement si les parties au conflit commençaient à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international et à s'en acquitter.

C. Disparitions forcées, détention arbitraire, torture et autres formes de mauvais traitements : une angoisse permanente

37. Loin des lignes de front, les familles sont condamnées à une souffrance morale perpétuelle car il leur est impossible de savoir ce qu'il est advenu de leurs proches et où ils se trouvent, les parties au conflit leur refusant le droit à la vérité. Au cours des quatre dernières années, le Groupe d'éminents experts a enquêté sur de nombreux cas dans lesquels la détention n'était qu'un prélude à la torture, à la violence sexuelle et au déni du droit à un procès équitable²³.

38. Au cours des quatre dernières années, le Groupe d'éminents experts a également enquêté sur des cas de disparition, de détention arbitraire et de torture concernant des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme (voir plus bas, par. 55 à 61) et des membres de minorités religieuses (voir plus bas, par. 52 à 54), autant de pratiques employées par les parties au conflit pour réduire au silence les personnes qu'elles perçoivent comme des opposants ou pour punir ceux qui ne partagent pas leurs croyances religieuses, et pour légitimer leur pouvoir en semant la peur. Le fils d'une personne disparue a déclaré : « Chaque jour me semblait aussi long qu'une année. ».

39. Au cours de la période considérée, le Groupe a constaté avec regret que les parties au conflit continuaient de se livrer à ces pratiques intolérables.

1. Gouvernement yéménite

40. Le Groupe d'éminents experts a reçu des allégations crédibles selon lesquelles six professionnels de santé (deux médecins, trois infirmiers et un agent de sécurité hospitalier) auraient été arrêtés et détenus arbitrairement par des hommes armés affiliés aux forces gouvernementales. Fin 2020, le domicile de l'un de ces professionnels a été pris d'assaut par un groupe de 15 hommes armés vêtus d'uniformes blancs à rayures bleues, qui ont emmené l'intéressé dans les locaux du Département des enquêtes pénales du gouvernorat de Chaboua, où il a été détenu pendant huit jours. L'homme a été accusé d'avoir « exfiltré

¹⁸ Safeguarding Health in Conflict Coalition, *No Respite: Violence against Health Care in Conflict* (mai 2021), p. 78

¹⁹ A/HRC/42/CRP.1, par. 560.

²⁰ A/HRC/39/43, par. 36.

²¹ A/HRC/42/17, par. 26.

²² A/HRC/45/6, par. 37.

²³ A/HRC/39/43, par. 65 à 80 ; A/HRC/42/17, par. 57 à 68 ; et A/HRC/45/CRP.7, par. 148 à 181.

un groupe de blessés qui tentaient de se soustraire à la justice », lesquels avaient été soignés à l'hôpital où il travaillait.

41. Au cours de la même période, dans le gouvernorat de Chaboua, quatre membres et sympathisants du Conseil de transition du Sud auraient été détenus arbitrairement pendant près d'une semaine en raison de leur affiliation politique, par des hommes armés qui avaient apparemment des liens avec le Gouvernement yéménite. Le frère de l'une des personnes disparues a déclaré : « On ne peut même pas savoir s'il est toujours en vie ou s'il est mort. ».

42. Le Groupe d'éminents experts a reçu des allégations concernant la disparition forcée d'un homme à Aden début mai 2021 ; on ne savait toujours pas où celui-ci se trouvait au 30 juin 2021. Il était en compagnie d'amis lorsqu'il avait été enlevé dans une voiture blanche par un groupe d'hommes armés. Certaines sources ont indiqué au Groupe qu'il avait été mis en détention par les « forces antiterroristes contrôlées par le Conseil de transition du Sud ». Ses proches l'ont cherché dans tous les centres de détention du sud mais sa détention ne leur a toujours pas été officiellement confirmée. Le Groupe a aussi reçu des informations selon lesquelles, début 2021, deux hommes auraient été arbitrairement détenus à Aden par des hommes armés sous les ordres du Conseil de transition du Sud. Ils auraient été accusés de coopérer avec des organisations étrangères en vue de critiquer le Conseil de transition du Sud.

2. Autorités de facto

43. Au cours de la période considérée, le Groupe d'éminents experts a enquêté sur le cas d'une femme qui, en 2018, aurait fait l'objet d'une disparition forcée puis d'une détention arbitraire de trois mois sur l'ordre des houthistes, dans un gouvernorat de l'ouest du pays, au motif de sa prétendue « collaboration avec les agresseurs ». Elle aurait été enlevée sur son lieu de travail par un groupe armé constitué de cinq hommes et deux femmes houthistes, mise à l'isolement pendant trois jours sans nourriture, sans eau et sans accès à des sanitaires, puis transférée dans une cellule en compagnie de détenus accusés de meurtre. Pendant cette période, elle aurait été interrogée quotidiennement. Elle aurait été torturée au moyen de passages à tabac répétés et de menaces proférées à l'égard de sa famille et forcée ainsi à avouer qu'elle travaillait pour « les agresseurs ». Sa famille a cherché à plusieurs reprises à obtenir des informations auprès des autorités, qui ont nié être au courant de sa détention. Depuis sa libération, elle vit dans la crainte permanente que la même chose lui arrive de nouveau.

44. Le Groupe d'éminents experts a enquêté sur le cas d'une femme qui, début 2020, a fait l'objet de menaces lui intimant de ne plus prendre position contre le mouvement houthiste. Elle a été portée disparue quelques jours plus tard. Ses proches l'ont cherché en vain pendant neuf mois et ont pris contact avec les autorités, qui ont nié la détenir. Fin 2020, une personne étrangère leur a appris, au téléphone, qu'elle avait été admise dans un hôpital. Ils l'y ont trouvée, paralysée à la suite d'un accident vasculaire cérébral qui l'avait rendue muette.

45. Le Groupe d'éminents experts a aussi enquêté sur le cas d'un homme qui, dans un gouvernorat du nord du pays, a été enlevé par six hommes armés et masqués, vêtus d'uniformes kaki, puis détenu de manière arbitraire dans une prison du service houthiste du renseignement et de la sécurité. L'homme n'a pas été autorisé à communiquer avec sa famille qui, pendant huit mois, n'a reçu aucune information sur le lieu où il se trouvait. Lorsque ses proches ont fini par apprendre où il était détenu, le service du renseignement et de la sécurité les a informés qu'il avait été condamné à plus de deux années d'emprisonnement. Néanmoins, les informations recueillies par le Groupe indiquent qu'il n'a été ni inculpé, ni jugé, ni condamné. Le Groupe a reçu des informations crédibles selon lesquelles le personnel du service houthiste du renseignement et de la sécurité aurait donné de fausses informations aux familles de personnes disparues pour les décourager de faire des recherches supplémentaires.

46. Le Groupe d'éminents experts continue de considérer qu'il existe des motifs raisonnables de croire que les parties au conflit ont eu recours à la disparition forcée, à la détention arbitraire et à la torture, ce qui constitue une violation du droit international des droits de l'homme et, si les actes commis sont étroitement liés au conflit, du droit

international humanitaire. Ces actes, dont les traitements cruels et la torture ainsi que les atteintes à la dignité de la personne, peuvent constituer des crimes de guerre.

D. Situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des migrants et des minorités : vulnérabilités croisées et aggravées

47. Les actions des parties au conflit continuent d'exacerber la vulnérabilité des personnes déjà marginalisées au Yémen. Les hostilités, la violence et les attaques répétées obligent souvent les civils à quitter leur foyer (voir plus haut, par. 20 à 30). De nombreuses personnes déplacées, pour la plupart des femmes et des enfants, ont dû fuir à plusieurs reprises, en s'exposant à chaque fois aux risques liés à tout nouveau déplacement. Comme l'a déclaré un survivant des bombardements qui avait été contraint de fuir : « Ce sont de véritables crimes. Nous avons été déplacés. ». Malgré la guerre, les migrants à la recherche d'un avenir meilleur continuent d'arriver au Yémen comme point de transit – en 2020, plus de 37 000 migrants sont arrivés dans le pays²⁴ – pour être finalement pris dans des tirs croisés meurtriers²⁵ ou soumis à des détentions arbitraires et à la torture, y compris à des violences sexuelles²⁶. Les minorités continuent de vivre sous la menace de persécutions²⁷.

1. Personnes déplacées à l'intérieur du pays

48. Tout au long du mois de mars 2021, des camps de personnes déplacées situés dans la banlieue nord de la ville de Mareb ont été bombardés. Les camps de Meel, Tawasol et Khair se trouvaient à une distance de 1 à 3 kilomètres environ des affrontements entre les forces gouvernementales yéménites et les houthistes. Ces derniers, qui étaient postés dans les montagnes de Haylan, à l'ouest des trois camps, auraient lancé des roquettes et des obus de mortier et tiré au moyen de mitrailleuses lourdes vers l'est, en direction des forces armées yéménites.

49. Selon les informations recueillies par le Groupe d'éminents experts, en mars 2021, neuf personnes déplacées (six femmes et trois enfants) ont été blessées, et les tentes et les réservoirs d'eau dans les camps ont subi des dommages importants. Les bombardements se sont intensifiés dans la seconde moitié du mois de mars. À la fin du mois de mars, les résidents des camps ont été contraints de fuir une nouvelle fois. Cela a entraîné le déplacement d'environ 460 familles. Un homme déplacé à l'intérieur du pays a déclaré : « J'ai d'abord été déplacé vers al-Khaneq, puis vers Medghal, puis al-Meel, et enfin al-Suwayda. Dieu seul sait à quel point notre situation est terrible... Nous sommes partis à pied... Je portais deux enfants sur mon dos, et ma femme en portait un... Lorsque j'y repense, j'en ai les larmes aux yeux. C'était tellement triste. ».

50. Le Groupe d'éminents experts a pris note des déclarations de hauts responsables houthistes affirmant que les forces armées yéménites utilisaient des camps situés dans les parties nord et ouest de la province de Mareb à des fins militaires. Toutefois, faute de ressources suffisantes, il n'a pas été en mesure de mener à bien ses enquêtes sur ces incidents.

2. Migrants

51. Depuis le 1^{er} février 2021, les autorités de facto auraient détenu des centaines de migrants, pour la plupart des ressortissants éthiopiens et somaliens, qu'elles auraient gardés enfermés pendant des mois dans des locaux surpeuplés du « centre de rétention » de l'Autorité de l'immigration, des passeports et de la naturalisation, à Sanaa. Le 7 mars 2021, les migrants du centre ont entamé une grève de la faim pour protester contre leur détention arbitraire et les conditions de leur détention. Un accrochage a eu lieu entre les manifestants et plusieurs gardes de sécurité houthistes. Les migrants ont été poussés à l'intérieur d'un bâtiment qui ressemblait à un hangar, dans lequel ils ont été enfermés. La police anti-émeute

²⁴ Voir <https://migration.iom.int/reports/yemen-%E2%80%94-flow-monitoring-points-migrant-arrivals-and-yemeni-returns-2020>.

²⁵ A/HRC/39/43, par. 34 ; et A/HRC/45/CRP.7, par. 81 et 82.

²⁶ Voir, par exemple, A/HRC/45/CRP.7, par. 194 à 204.

²⁷ A/HRC/42/CRP.1, par. 639 à 643 et 823 à 832 ; et A/HRC/45/CRP.7, par. 304 à 309.

houthiste est arrivée sur les lieux et a lancé plusieurs projectiles, dont l'un d'entre eux aurait déclenché un incendie dans ledit bâtiment, où se trouvaient plus de 350 migrants. Au moins 46 hommes migrants adultes ont été tués, et plus de 202 autres blessés. Le même jour, le Ministère de l'intérieur houthiste a cherché à se défaire de toute responsabilité en publiant une déclaration selon laquelle l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation des Nations Unies étaient responsables parce qu'elles n'avaient pas fourni un hébergement aux « migrants en situation irrégulière »²⁸. Le 20 mars, le Ministère a déclaré que, selon ses enquêtes préliminaires, la police anti-émeute avait utilisé trois grenades lacrymogènes pour contenir l'émeute, et que l'une de ces grenades était tombée sur des matelas, provoquant ainsi l'incendie. Il a ajouté que 11 soldats houthistes avaient été arrêtés comme suite à cet incident et que les enquêtes étaient en cours²⁹. Un des migrants ayant survécu a déclaré : « Lorsque les gens se sont précipités vers la porte, ceux qui étaient assez forts s'en sont sortis. Ceux qui étaient malades et faibles ont été piétinés. C'était une lutte pour la survie. Tout le monde n'avait qu'une chose en tête : sauver sa propre vie. J'ai pensé que mon dernier jour était venu, mais Dieu merci, j'ai survécu. Malheureusement beaucoup d'autres n'ont pas eu cette chance. Je ne savais pas que la vie des êtres humains pouvait avoir si peu de valeur. ».

3. Minorités

52. En juillet 2020, le Conseil politique suprême houthiste a « gracié » Hamed bin Haydara et cinq autres bahaïs, qui avaient été emprisonnés pendant des années en dehors de toute procédure régulière, et les a expulsés du Yémen. Les six hommes se sont vu refuser la possibilité de communiquer avec leur famille avant d'être exilés. En août 2020, un tribunal local a entamé un procès par contumace contre 24 bahaïs, dont cinq des six hommes expulsés. En avril 2021, la procédure a été suspendue. Au cours de la période considérée, les houthistes ont confisqué et gelé les biens de plus de 70 membres de la communauté bahaïe.

53. Le Groupe d'éminents experts a examiné les déclarations du dirigeant houthiste AbdulMalik al-Houthi incitant à la violence et à la discrimination envers les minorités religieuses, notamment les communautés bahaïe et juive. Celui-ci a par exemple déclaré, le 10 mars 2021: « Ils ne veulent pas coexister... ils veulent priver l'Islam de sa souveraineté. »³⁰. Le Groupe a eu confirmation qu'en 2018, les autorités houthistes avaient ajouté une publication discriminatoire à l'égard de la communauté bahaïe dans le programme obligatoire de l'Université de Sanaa. De même, un homme juif yéménite était maintenu en détention depuis mars 2016, malgré plusieurs décisions judiciaires exigeant sa libération.

54. Le Groupe d'éminents experts conclut que les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les migrants et les minorités continuent d'être victimes de nombreuses violations de leurs droits.

E. Répression des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme

55. Des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme ont décrit au Groupe d'éminents experts les dangers auxquels ils doivent faire face dans l'exercice de leurs activités au Yémen. Nombre d'entre eux ont cessé de travailler après avoir subi une détention arbitraire et des actes de torture. D'autres ont arrêté en raison des menaces pesant sur leur liberté et leur sécurité physique ou celle de leur famille, et par crainte de représailles. Certains sont allés jusqu'à quitter le pays. Un défenseur des droits de l'homme yéménite a affirmé :

²⁸ Voir www.smc.gov.ye/archives/14212 (en arabe).

²⁹ Disponible à l'adresse www.ansarollah.com/archives/421005.

³⁰ Voir www.almasirah.com/post/181849/%D9%83%D9%84%D9%85%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%B3%D9%8A%D8%AF-%D8%B9%D8%A8%D8%AF%D8%A7%D9%84%D9%85%D9%84%D9%83-%D8%A8%D8%AF%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D8%AF%D9%8A%D9%86-%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%88%D8%AB%D9%8A-%D9%81%D9%8A-%D8%A7%D9%84%D8%B0%D9%83%D8%B1%D9%89-%D8%A7%D9%84%D8%B3%D9%86%D9%88%D9%8A%D8%A9-%D9%84%D9%84%D8%B4%D9%87%D9%8A%D8%AF-%D8%A7%D9%84%D9%82%D8%A7%D8%A6%D8%AF (en arabe).

« J'ai été contraint de fermer le bureau de mon organisation à la suite d'une série d'attaques directes contre mon personnel. ». Un journaliste yéménite, qui a été détenu et torturé, a déclaré : « Ceux qui m'interrogeaient voulaient savoir si j'espionnais pour une organisation internationale en tant que journaliste... Ils m'ont dit : "Nous connaissons tous les membres de ta famille, et si tu nous cherches des noises, tu sais ce que nous pouvons faire". ».

56. Ces quatre dernières années, le Groupe d'éminents experts a recueilli des informations sur les cas de personnes « punies » par les parties au conflit pour avoir exercé leur liberté d'expression ou mené des activités militantes, en particulier des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme – perçus comme des dissidents ou des opposants – soumis à des disparitions forcées, à des détentions arbitraires et à la torture, et parfois même tués³¹.

57. Le Groupe d'éminents experts a enquêté sur le meurtre à Aden, en juin 2020, d'un photjournaliste qui avait auparavant couvert le conflit dans les provinces du sud³². Le Groupe regrette que l'enquête à ce sujet n'ait guère progressé pendant la période faisant l'objet du présent rapport. Plusieurs mois après ce meurtre, un journaliste de télévision a été tué et neuf autres journalistes ont été blessés lors du bombardement de l'aéroport d'Aden (voir plus haut, par. 26 à 30).

58. Le Groupe d'éminents experts a également continué d'enquêter sur le cas des 10 journalistes³³ accusés d'« espionnage » placés en détention par les autorités de facto en 2015. En avril 2020, quatre d'entre eux ont été condamnés à mort par le tribunal pénal spécialisé de Sanaa, et un a été libéré. Au 30 juin 2021, les quatre personnes condamnées étaient toujours dans le couloir de la mort, dans l'attente d'une décision en appel. Les 28 février et 29 mars 2021, la chambre criminelle de la Cour d'appel spécialisée de Sanaa aurait tenu des audiences sans la présence de journalistes. Le Groupe exprime de nouveau sa préoccupation concernant cette affaire et, plus généralement, l'application de la peine de mort au Yémen en violation du droit international. Il se félicite de la libération des cinq autres journalistes le 15 octobre 2020, dans le cadre d'un accord d'échange de prisonniers, et demande la libération de tous les journalistes qui sont toujours détenus arbitrairement.

59. Dans le prolongement de ses précédentes enquêtes sur des cas de militantes ayant fait l'objet de détentions arbitraires et de violences sexuelles de la part des houthistes³⁴, le Groupe d'experts éminents a constaté, pendant la période couverte par le présent rapport, le cas d'une défenseuse des droits de l'homme victime de disparition forcée, de détention arbitraire et de torture, y compris de violence sexuelle. L'intéressée a été maintenue à l'isolement pendant quatre mois dans une cellule souterraine sans lumière, d'où elle n'était extraite que tous les deux jours pour être violée. Deux gardes zeïnabiyat³⁵ l'emmenaient dans une autre pièce, la déshabillaient et appelaient un homme en disant : « elle est prête ». Comme elle l'a déclaré : « J'ai perdu tout le monde. Tous mes amis m'ont rejetée lorsque j'ai été libérée, car les houthistes ont répandu des rumeurs m'accusant de prostitution. J'ai aussi des problèmes avec ma famille... J'ai besoin qu'on me rende justice. ».

60. Au cours de la période considérée, le Groupe d'éminents experts a reçu des allégations selon lesquelles le Conseil de transition du Sud tentait de contrôler et de censurer les journalistes et les médias à Aden. Il a constaté un cas de disparition forcée, de détention arbitraire et de mauvais traitement d'un journaliste qui vit désormais en exil. Celui-ci a été maintenu en détention arbitraire par le conseil pendant plusieurs mois en 2020. Après que sa famille a appris où il se trouvait, les autorités ont dit à son avocat qu'elles avaient reçu l'ordre de ne pas le libérer. Faute de preuves à charge, il a récemment été libéré.

61. Le Groupe d'éminents experts continue d'avoir des motifs raisonnables de croire que les parties au conflit ont continué de violer les droits des journalistes et des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme, notamment leur droit à la vie, leur droit à la liberté et à la sécurité de la personne, leur droit à la liberté d'expression, leur droit de ne pas être soumis

³¹ A/HRC/39/43, par. 76 et 81 à 85 ; A/HRC/42/17, par. 69 à 73 ; A/HRC/45/6, par. 60 à 67 et 89.

³² A/HRC/45/CRP.7, par. 108.

³³ Ibid., par. 356 ; A/HRC/45/6, par. 89.

³⁴ A/HRC/42/CRP.1, par. 395 à 402 et 650 à 654 ; A/HRC/45/6, par. 70.

³⁵ Les zeïnabiyat sont des groupes de sécurité houthistes composés de femmes formées à soutenir les houthistes en assurant, entre autres, le maintien de l'ordre dans les centres de détention.

à la torture, y compris à des violences sexuelles, leur droit au travail et leur droit de bénéficier des garanties d'une procédure équitable

F. Préjudices irréparables causés aux enfants

62. Le Groupe d'éminents experts reste profondément préoccupé par les préjudices irréparables que les parties continuent d'infliger aux enfants, empêchant la réalisation de leurs droits. Pendant la période considérée, le Groupe a continué d'enquêter sur les cas d'enfants tués et blessés par des bombardements et des frappes aériennes aveugles. Les enfants représentent actuellement 54 % des 20,7 millions de personnes qui au Yémen ont besoin d'une aide humanitaire ou d'une protection³⁶, notamment de soins de santé de base.

63. Depuis sa création, le Groupe d'éminents experts a enquêté de manière approfondie sur le recrutement et l'utilisation dans les hostilités d'enfants de moins de 18 ans, et parfois de moins de 15 ans, par toutes les parties au conflit³⁷. Il a constaté que le recrutement de garçons et de filles par les houthistes se faisait à grande échelle et de manière généralisée³⁸. Il s'est penché aussi sur le cas des enfants recrutés au Yémen, formés en Arabie saoudite et utilisés dans les hostilités au Yémen par la coalition et le Gouvernement yéménite³⁹. Il a en outre enquêté sur la détention d'enfants en raison de leur association présumée avec des parties au conflit⁴⁰. Étant donné ses ressources limitées, il disposait de capacités réduites pour entreprendre des enquêtes supplémentaires, mais il a recueilli des informations sur le cas de deux garçons de 16 ans recrutés et utilisés sur les fronts de Mareb par les houthistes. L'un des garçons serait mort au combat. En 2020, le rapport du Secrétaire général sur les enfants dans les conflits armés signalait 163 cas avérés de recrutement et d'utilisation d'enfants par les parties au conflit⁴¹.

64. Les difficultés économiques engendrées par le conflit ont aggravé certaines pratiques traditionnelles préjudiciables aux enfants, comme le mariage forcé et précocité⁴². En outre, au cours de ses enquêtes, le Groupe d'éminents experts a entendu des récits d'enfants qui ont dû quitter l'école et assumer le rôle de soutien de famille après que leurs parents ou leurs tuteurs ont été tués, ont disparu ou ont été déplacés. Le Groupe avait déjà constaté que 21 % des ménages au Yémen étaient dirigés par des filles de moins de 18 ans⁴³.

65. Aujourd'hui, plus de 2 millions d'enfants au Yémen ne sont pas scolarisés⁴⁴ pour diverses raisons, parmi lesquelles le conflit lui-même. Les parties au conflit utilisent les écoles à des fins militaires, ce qui en fait des objets militaires susceptibles d'être attaqués⁴⁵. Au cours de la période considérée, le Groupe d'éminents experts a recueilli des informations indiquant que des attaques ont été menées contre deux écoles qui, depuis 2018 environ, sont utilisées à des fins militaires dans les provinces de Hodeïda et de Taëz, empêchant les élèves de suivre leur scolarité et compromettant l'accès des générations futures à l'éducation dans ces zones.

66. Compte tenu des constatations qu'il a faites ces quatre dernières années, le Groupe d'éminents experts exprime de nouveau son inquiétude face au mépris flagrant, par les parties au conflit, des droits qui sont reconnus aux enfants par le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

³⁶ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Humanitarian Needs Overview: Yemen*, février 2021, par. 4.

³⁷ A/HRC/42/CRP.1, par. 672.

³⁸ Ibid., par. 687 et 688 ; A/HRC/45/CRP.7, par. 260 à 263.

³⁹ A/HRC/45/CRP.7, par. 247 à 253.

⁴⁰ Ibid., par. 270.

⁴¹ A/75/873-S/2021/437, par. 195.

⁴² A/HRC/42/CRP.1, par. 703.

⁴³ Ibid., par. 624.

⁴⁴ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Education disrupted : impact of the conflict on children's education in Yemen », juillet 2021, p. 6.

⁴⁵ A/HRC/45/CRP.7, par. 283.

G. Violence fondée sur le genre généralisée

67. Le Yémen est l'avant-dernier pays au monde pour ce qui est de l'égalité des sexes⁴⁶. Les parties au conflit ont commis des actes de violence fondés sur le genre, notamment des violences sexuelles ; elles ont persécuté des personnes considérées comme transgressant les normes de genre et ont aggravé les inégalités existantes⁴⁷.

68. Le Groupe d'éminents experts a enquêté précédemment sur de nombreux cas de viols de femmes, de filles et de garçons migrants et d'autres actes de violence sexuelle commis par les Forces de la Ceinture de sécurité soutenues par les Émirats arabes unis à Aden⁴⁸. Il a constaté une augmentation des violations des droits des personnes dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ne correspondent pas à la norme par les houthistes et les Forces de la Ceinture de sécurité⁴⁹. Il a également enquêté sur les cas de femmes et de filles détenues arbitrairement et soumises à des violences sexuelles par les houthistes dans des centres de détention secrets à Sanaa et dans ses environs entre décembre 2017 et décembre 2019. Ces femmes et filles étaient souvent accusées de prostitution, de conduite immorale, de soutien à la coalition, d'espionnage et de collusion avec des factions ennemies⁵⁰.

69. Le Groupe d'éminents experts a continué d'enquêter sur la détention arbitraire et le déni du droit à un procès équitable dont a été victime Asmaa Omeissy⁵¹ de la part des autorités de facto. La peine de flagellation à laquelle celle-ci avait été initialement condamnée après avoir été déclarée coupable d'atteinte aux bonnes mœurs a été commuée en quinze ans d'emprisonnement. Depuis le début de sa détention, Asmaa Omeissy est restée la plupart du temps à l'isolement. Sa demande d'autorisation de se faire soigner en dehors de la prison – en raison de la détérioration de son état de santé – aurait été rejetée. Au 30 juin 2021, sa requête en appel devant la Cour suprême était toujours en suspens.

70. La détention arbitraire d'une actrice et mannequin yéménite de 20 ans, Intisar al-Hammadi, et d'une de ses collègues, constitue un autre exemple de l'utilisation abusive du système judiciaire par les autorités de facto pour renforcer les normes de genre traditionnelles. Le 20 février 2021, à Chamlan, dans l'ouest de Sanaa, un groupe d'une dizaine d'hommes armés en civil a fouillé les deux femmes et les a emmenées dans les locaux d'une unité d'enquête criminelle de Sanaa, sans les informer des accusations portées contre elles. Elles sont restées en détention au secret pendant dix jours, sans recevoir aucune nourriture. Pendant cette période, elles ont été soumises à des mauvais traitements et à des interrogatoires continus, en étant maintenues les yeux bandés, et forcées à signer des aveux reconnaissant la possession de cannabis et des faits de prostitution. Le Groupe d'éminents experts a été informé qu'à la fin du mois de février 2021, le parquet spécialisé a refusé de se saisir de l'affaire en raison de l'absence de preuves et l'a transmise au ministère public de l'ouest de Sanaa. Ce dernier aurait ordonné de prolonger la détention de quarante-cinq jours et de transférer les intéressées à la prison centrale de Sanaa. Au 30 juin 2021, l'avocat de M^{me} al-Hammadi n'avait toujours pas pu accéder au dossier de sa cliente. Il avait demandé en vain sa libération inconditionnelle et avait lui-même fait l'objet de menaces⁵².

71. Fin 2020, une femme a été emmenée par un groupe important de zeïnabiyat à la prison de la sécurité et du renseignement de Sanaa, où elle a été maintenue à l'isolement pendant plusieurs mois, durant lesquels elle a entendu les cris de bébés et d'enfants qui se trouvaient apparemment en détention avec leur mère. Elle a reçu des décharges de matraques électriques tous les jours et a été privée de sommeil, en étant forcée à rester debout sur une jambe pendant plus de huit heures d'affilée sous la surveillance de gardes zeïnabiyat. Chaque fois qu'elle tombait, elle était battue. Lorsqu'elle n'était pas battue, elle était emmenée dans une pièce où elle était régulièrement violée par des groupes d'hommes. Elle a déclaré : « Chaque fois

⁴⁶ Forum économique mondial, *Global Gender Gap Report 2021 : Insight Report* – mars 2021, p. 10.

⁴⁷ A/HRC/42/CRP.1, par. 616.

⁴⁸ A/HRC/42/17, par. 77 ; A/HRC/45/CRP.7, par. 194 à 204.

⁴⁹ A/HRC/42/CRP.1, par. 633 ; A/HRC/45/CRP.7, par. 214 à 222.

⁵⁰ A/HRC/45/6, par. 70 ; A/HRC/45/CRP.7, par. 205 à 213.

⁵¹ A/HRC/45/CRP.7, par. 346.

⁵² Déclaration de l'association du barreau yéménite, 2 mai 2021, disponible à l'adresse www.sanaalawyers.org/modules.php?name=News&file=article&sid=1728 (en arabe).

qu'ils me violaient, je gardais le silence pour rester en vie ... dans l'espoir d'être libérée. ». L'expérience qu'elle décrit est quasiment identique aux violations constatées précédemment par le Groupe⁵³.

72. Le système de justice pénale yéménite, dont les capacités en matière de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre étaient déjà limitées, s'est effondré lorsque le conflit a éclaté⁵⁴. Le Groupe d'éminents experts a reçu des informations selon lesquelles les services de police et de justice de l'État yéménite et ceux des autorités de facto ont refusé d'enquêter sur des faits de violence fondée sur le genre et d'engager des poursuites contre leurs auteurs⁵⁵. En conséquence, les survivants continuent d'être de nouveau victimes et sont privés de toute mesure de réconfort et de réparation.

73. Le Groupe d'éminents experts condamne de nouveau fermement la commission par les parties au conflit d'actes de violence fondée sur le genre, y compris de violence sexuelle, en violation du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ces actes, dont le viol et d'autres formes de violence sexuelle, les traitements cruels et la torture ainsi que les atteintes à la dignité de la personne, peuvent constituer des crimes de guerre. Le Groupe dénonce également avec vigueur l'utilisation abusive du système judiciaire pour renforcer les rôles traditionnels des hommes et des femmes.

V. Établissement des responsabilités

74. Il est urgent de prendre des mesures correctives pour que les victimes puissent espérer voir réalisés leurs droits à la vérité, à la justice et à une réparation. Comme l'avait déclaré un survivant d'un bombardement au Groupe d'éminents experts : « Nous sommes en temps de guerre, aucune enquête n'est menée et les civils sont pris pour cible par toutes les parties. ». Les quelques progrès accomplis en matière d'établissement des responsabilités sont loin d'être suffisants pour enrayer la « pandémie d'impunité » que le Groupe a précédemment décrite au sujet des graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au Yémen, dont certaines pourraient constituer des crimes internationaux.

75. D'après les informations dont dispose le Groupe d'éminents experts, pendant la période considérée, la Commission nationale d'enquête créée par le Gouvernement yéménite a continué de recenser un grand nombre de violations et de recueillir des informations s'y rapportant, malgré les difficultés posées par la pandémie de COVID-19 et les conditions de sécurité. Cependant, il n'y a pas eu d'augmentation du nombre total de poursuites pénales engagées. Les 19 affaires signalées comme portées devant les tribunaux en 2020 sont toujours pendantes. À la quarante-cinquième session du Conseil des droits de l'homme, en septembre 2020, le Gouvernement yéménite a annoncé son intention de créer un tribunal spécialisé pour poursuivre les auteurs de violations des droits de l'homme. Au 30 juin 2021, aucune mesure officielle n'avait été prise en ce sens. Tout en se félicitant de la volonté exprimée par le Gouvernement yéménite de veiller à ce que les responsabilités soient établies, le Groupe note qu'une telle initiative ne suffira pas à elle seule à remédier aux profondes lacunes du système judiciaire, liées notamment au manque d'indépendance et à la politisation de la justice, à l'insuffisance des dispositifs permettant d'assurer la sécurité des victimes et des témoins, aux violations fréquentes du droit à un procès équitable et aux préjugés fondés sur le genre.

76. En ce qui concerne la coalition, le Groupe d'éminents experts note que l'équipe conjointe chargée des évaluations relatives aux faits a mené à bien 18 enquêtes supplémentaires, principalement en rapport avec des frappes aériennes, au cours de la période considérée (ce qui porte le nombre total d'enquêtes à plus de 200). Deux autres affaires, qui concernent des violations des règles d'engagement, ont été transmises aux procureurs militaires. D'après les renseignements dont dispose le Groupe concernant les huit affaires évoquées précédemment, une seule aurait abouti à un jugement en première instance ; dans deux autres affaires, la procédure de jugement était sur le point d'être achevée à la fin 2020.

⁵³ A/HRC/45/6, par. 70.

⁵⁴ A/HRC/39/43, par. 86.

⁵⁵ A/HRC/42/CRP.1, par. 635.

Aucune information à ce sujet n'a encore été rendu publique. Toutefois, le Groupe continue de craindre que les membres de la coalition n'agissent pas avec la rapidité, la diligence et la transparence voulues dans la conduite des enquêtes et des poursuites et que les poursuites engagées ne reflètent pas la gravité des violations du droit international humanitaire et des crimes internationaux potentiels en cause.

77. Les autorités de facto ne se sont pas montrées disposées à admettre les violations potentielles et à prendre des mesures correctives. Elles ont à maintes reprises affirmé que les allégations visant leurs membres émanaient de sources peu fiables ou hostiles. En juillet 2021, elles ont informé le Groupe d'éminents experts de leur intention de créer une commission nationale d'enquête indépendante. Elles ont fait savoir qu'elles avaient transmis aux autorités compétentes les allégations figurant dans les rapports du Groupe, même si elles désapprouvaient les sources et les méthodes utilisées par celui-ci. Il semblerait cependant que très peu de mesures concrètes aient été prises. Le fait que les autorités de facto n'aient pas mené d'enquête en bonne et due forme, malgré plusieurs années de signalements réguliers de la part du Groupe d'experts, donne à penser soit qu'elles ont fait preuve d'une négligence préoccupante, soit qu'elles ont délibérément fermé les yeux sur la gravité des violations commises par leurs membres.

78. Le principe de responsabilité s'étant au-delà du domaine de la justice pénale et couvre tous les aspects du droit des victimes à la vérité, à la justice et à une réparation. S'il peut être nécessaire à de nombreux égards d'attendre la période d'après conflit pour mener une action globale, il est urgent que les autorités, sur la base de consultations avec les victimes, prennent des mesures pour atténuer les préjudices causés actuellement. Il est essentiel par exemple, de fournir une aide médicale immédiate, un soutien psychologique, une aide à l'emploi, au logement et à l'alimentation, et d'autres aides matérielles. Comme l'a dit un interlocuteur au Groupe d'éminents experts en décrivant les victimes d'une frappe aérienne : « Il s'agissait d'une famille très pauvre, qui avait à peine de quoi se nourrir. Elle n'a reçu aucune aide de qui que ce soit après l'incident, à part quelques produits alimentaires distribués par [une organisation humanitaire], qu'elle a épuisés en un mois à peine. ».

79. Les informations disponibles sur le sort des proches disparus et le lieu où ils se trouvent peuvent et doivent être communiquées conformément au droit des victimes à la vérité. Il est possible de reconnaître les violations qui ont eu lieu. Les procédures peuvent être modifiées de façon à limiter autant que possible la probabilité d'une répétition des violations.

80. À l'heure actuelle, la coalition applique quelques mesures d'assistance. Une aide financière est fournie aux personnes touchées par les frappes aériennes au moyen du mécanisme du Comité mixte. Fin 2020, la coalition a déclaré avoir versé de l'argent aux personnes touchées par six frappes aériennes. Cela ne représentait toutefois qu'une petite partie des 18 cas qui devaient faire l'objet d'une action visant à établir les responsabilités ou pour lesquels une « erreur technique » avait été reconnue à ce stade. Les dispositifs précis pour le choix des frappes aériennes ou la sélection des bénéficiaires demeurent opaques.

81. Ni le Gouvernement yéménite ni les autorités de facto ne semblent disposer actuellement de plans de réparation.

82. Compte tenu des lacunes importantes qui persistent en matière d'établissement des responsabilités au Yémen, le Groupe d'éminents experts engage de nouveau la communauté internationale à mener immédiatement une action renforcée. Il exhorte une nouvelle fois le Conseil de sécurité à saisir la Cour pénale internationale de la situation au Yémen, à titre prioritaire. Tout en saluant la décision du Conseil de soumettre l'ancien directeur du Département des enquêtes criminelles de Sanaa (aujourd'hui décédé) au régime de sanctions prévu par la résolution 2140 (2014) pour des motifs liés aux droits de l'homme, il l'encourage à désigner d'autres personnes dans tous les secteurs à cette même fin. La création d'un mécanisme d'enquête international semblable à ceux mis en place pour le Myanmar et pour la République arabe syrienne pourrait être un moyen de soutenir concrètement l'engagement de poursuites, que ce soit au niveau national ou au niveau régional ou international. Les États tiers sont encouragés à utiliser toutes les formes possibles de compétence, y compris la compétence universelle. De plus, le Groupe exprime à nouveau sa vive préoccupation

concernant le transfert d'armes par des États tiers aux parties au conflit, compte tenu du contexte de violations avérées.

83. Pour que la paix au Yémen soit durable, il est impératif qu'elle soit fondée sur le respect des droits de l'homme, y compris du principe fondamental de responsabilité. Même à ce stade, des mesures peuvent être prises pour améliorer la « préparation à la paix ». Quatre domaines méritent une attention particulière. Premièrement, il est nécessaire de renforcer le caractère inclusif du processus de paix. De nouvelles modalités devraient être adoptées pour garantir que les voix des groupes sous-représentés – notamment celles des femmes, des jeunes et des minorités – et de la société civile soient entendues et puissent influencer tout accord de paix potentiel. Deuxièmement, il faudrait encourager un engagement de principe explicite en faveur de l'établissement des responsabilités à un stade précoce des discussions, ce qui faciliterait considérablement la conceptualisation des questions de responsabilité et de justice transitionnelle et leur mise en application. Troisièmement, il est essentiel de créer et de préserver un espace de discussion sur la mise en place d'un processus de justice transitionnelle global, qui mette l'accent sur la participation des victimes. Quatrièmement, des initiatives ciblées pourraient permettre de renforcer les capacités de la société civile yéménite dans des domaines tels que le recueil d'informations sur les violations, la prise en compte des questions de genre, l'étude comparative des différents mécanismes de justice transitionnelle, et la compréhension des processus de paix ainsi que de la manière d'influer sur ceux-ci.

VI. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

84. Les violations constatées par le Groupe d'éminents experts dans le présent rapport et ces quatre dernières années ne représentent qu'un échantillon de celles qui causent des souffrances extrêmes aux civils chaque jour au Yémen.

85. Le Groupe d'éminents experts continue d'avoir des motifs raisonnables de croire que les Gouvernements du Yémen, de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis ainsi que le Conseil de transition du Sud, dans la mesure où ils exercent leur compétence et compte tenu des circonstances propres à chaque partie, sont responsables de violations des droits de l'homme, notamment de privations arbitraires de la vie, de disparitions forcées, de détentions arbitraires, de violences fondées sur le genre, y compris de violence sexuelle, d'actes de torture et d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants, de l'enrôlement et de l'utilisation d'enfants dans des hostilités, du non-respect du droit à un procès équitable ainsi que de violations des libertés fondamentales et des droits économiques, sociaux et culturels.

86. Le Groupe d'éminents experts continue d'avoir des motifs raisonnables de croire que les autorités de fait sont responsables de violations des droits de l'homme dans les zones sur lesquelles elles exercent un contrôle effectif, notamment de privations arbitraires de la vie, de disparitions forcées, de détentions arbitraires, de violences fondées sur le genre, y compris de violence sexuelle, d'actes de torture et d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants, de l'enrôlement et de l'utilisation d'enfants dans des hostilités, du non-respect du droit à un procès équitable, ainsi que de violations des libertés fondamentales et des droits économiques, sociaux et culturels.

87. Le Groupe d'éminents experts continue d'avoir des motifs raisonnables de croire que les parties au conflit armé au Yémen ont commis un nombre important de violations du droit international humanitaire. Sous réserve de la qualification des faits qui pourrait être donnée par un tribunal indépendant et compétent, le Groupe conclut que :

a) Des individus relevant de pays membres de la coalition, en particulier l'Arabie saoudite, pourraient avoir lancé des frappes aériennes en violation des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution, ce qui peut être considéré comme un crime de guerre ;

b) Des individus relevant du Gouvernement yéménite, de membres de la coalition (en particulier l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis) et du Conseil de transition du Sud se sont rendus responsables, selon le cas, d'actes pouvant constituer des crimes de guerre, notamment de meurtres de civils, d'actes de torture et de traitements cruels ou inhumains, de viols et d'autres formes de violence sexuelle, d'atteintes à la dignité de la personne, de violations du droit à un procès équitable et de l'enrôlement ou l'utilisation d'enfants de moins de 15 ans en vue de leur participation active à des hostilités ;

c) Des individus relevant du Gouvernement yéménite et de membres de la coalition ont lancé des attaques aveugles à l'aide d'armes à tir courbe, ce qui peut être considéré comme un crime de guerre ;

d) Des individus relevant des autorités de fait ont mené des attaques aveugles à l'aide d'armes à tir courbe et posé des mines terrestres antipersonnel, ce qui peut être considéré comme un crime de guerre ;

e) Des individus relevant des autorités de fait se sont rendus responsables d'actes pouvant constituer des crimes de guerre, notamment de meurtres de civils, d'actes de torture et de traitements cruels ou inhumains, de viols et d'autres formes de violence sexuelle, d'atteintes à la dignité de la personne, de violations du droit à un procès équitable, d'entraves à l'acheminement des secours humanitaires, et de l'enrôlement ou l'utilisation d'enfants de moins de 15 ans en vue de leur participation active à des hostilités.

B. Recommandations

88. Au cours de ses trois précédents mandats, le Groupe d'éminents experts a formulé des recommandations à l'intention des parties au conflit, des États et des organisations régionales et internationales. Le Groupe regrette que, dans une large mesure, ces recommandations n'aient pas été suivies d'effet. Toutes restent pertinentes et doivent être appliquées pour qu'il puisse exister une perspective raisonnable de mettre fin aux profondes souffrances de la population civile. Un élément est nécessaire pour cela : la volonté politique.

89. Le Groupe d'éminents experts recommande aux parties au conflit :

a) De convenir de la cessation complète des hostilités et de faire en sorte de conclure une paix durable, qui inclue toutes les parties prenantes, en engageant un processus de paix inclusif, associant pleinement les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires ;

b) De mettre immédiatement fin à tous les actes de violence commis contre des civils en violation du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire applicables, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils et les infrastructures civiles ;

c) De mettre immédiatement fin à toute mesure qui aggrave la crise humanitaire, en particulier de lever toutes les restrictions à l'entrée sûre et rapide au Yémen et à la distribution aux civils de fournitures humanitaires et d'autres biens indispensables à la population civile, de cesser les attaques contre les hôpitaux et les biens indispensables à la survie de la population civile, et de prendre des mesures appropriées pour assurer la réalisation du droit de la population à un niveau de vie suffisant ;

d) De faire immédiatement examiner par une autorité judiciaire compétente la légalité de la détention de toutes les personnes se trouvant dans les centres de détention officiels et non officiels, de libérer celles qui sont détenues arbitrairement et de veiller au respect de tous les droits des détenus, notamment du droit de ne pas être soumis à la torture, y compris à des violences sexuelles et des mauvais traitements, et du droit à un procès équitable ;

e) De respecter et protéger les droits à la liberté d'expression et de religion ou de croyance, ainsi que les autres droits et libertés fondamentaux, et de mettre fin aux arrestations arbitraires et aux actes de harcèlement visant à empêcher le libre exercice de ces droits, notamment ceux visant les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et les minorités.

90. Le respect des droits de l'homme exige des parties au conflit qu'elles fassent beaucoup plus pour amener les auteurs de violations à rendre des comptes et pour offrir des recours utiles aux victimes. À cet effet, le Groupe d'experts recommande aux parties au conflit :

a) D'ouvrir sans délai des enquêtes transparentes, indépendantes, impartiales, approfondies, crédibles et efficaces, qui prennent en considération les questions de genre, sur toutes les allégations concernant des violations et des exactions commises pendant le conflit, de veiller à ce que les responsabilités soient établies et à ce que les victimes aient accès à la justice et de prendre des mesures pour assurer la protection des victimes et des témoins dans ce cadre ;

b) De coopérer pleinement avec la Commission nationale chargée d'enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits commises par toutes les parties au conflit au Yémen ;

c) De renforcer les capacités des organisations locales et des organisations non gouvernementales internationales pour ce qui est de surveiller les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, y compris la violence fondée sur le genre et les violations des droits de l'enfant ;

d) De coopérer pleinement avec le Groupe d'éminents experts.

91. Le Groupe d'éminents experts recommande aux autres États et aux organisations régionales et internationales :

a) De promouvoir et soutenir tous les efforts déployés, notamment par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, pour faire cesser les hostilités et parvenir à une paix durable et inclusive ;

b) De prendre toutes les mesures raisonnables pour garantir le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme par toutes les parties au conflit, en particulier en s'abstenant de fournir des armes et un soutien militaire aux parties au conflit ;

c) D'appuyer les parties dans leur action visant à renforcer les mécanismes de responsabilité, et de prendre des mesures spéciales au niveau international ou, le cas échéant, dans des États tiers aux fins de l'établissement des responsabilités ;

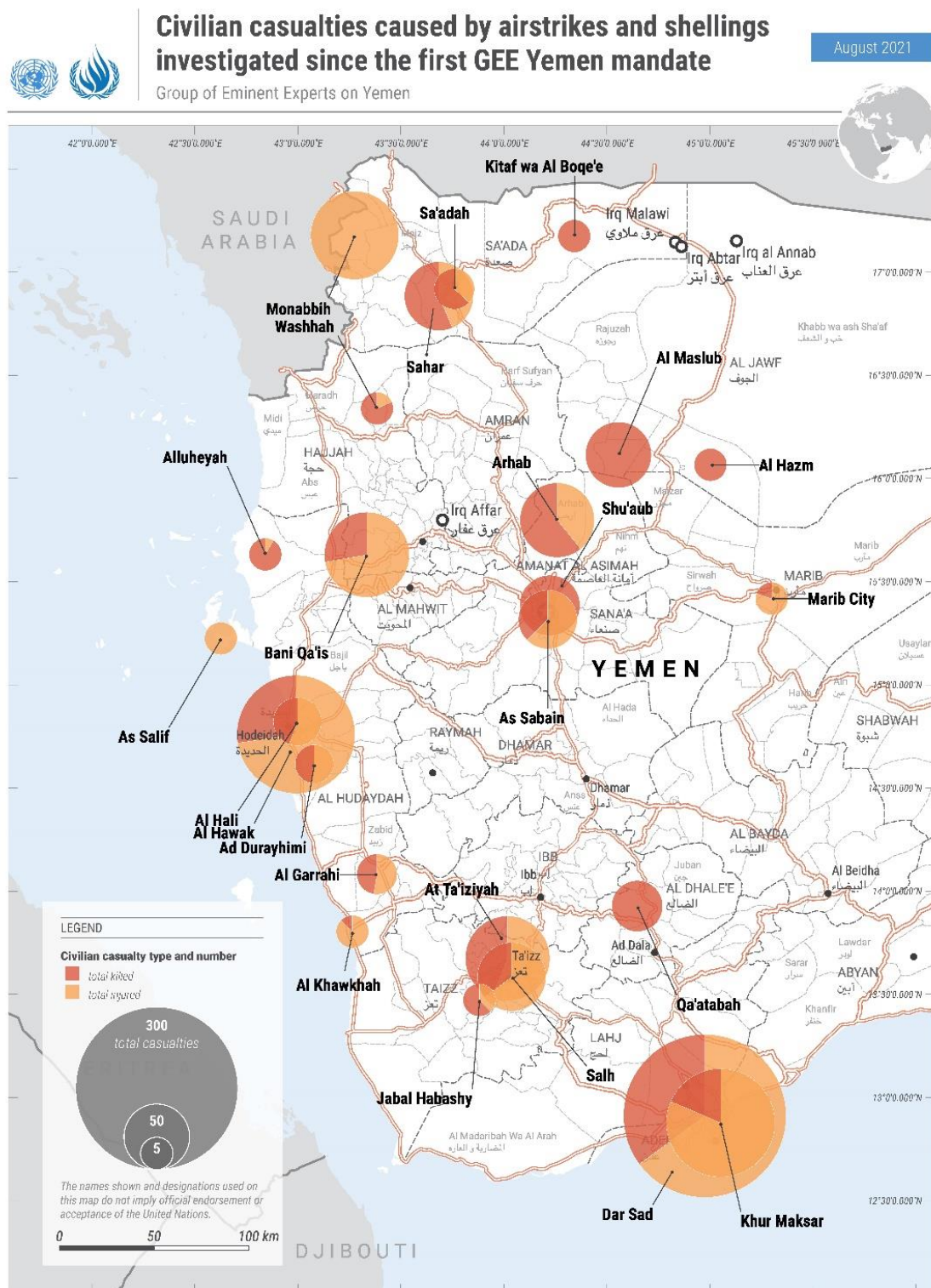
d) D'allouer des ressources suffisantes à l'aide humanitaire afin de favoriser la réalisation des droits de l'homme au Yémen ;

e) De maintenir la situation des droits de l'homme au Yémen à l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme et de fournir le soutien nécessaire au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour faire en sorte que le renouvellement du mandat du Groupe d'éminents experts soit assorti des ressources humaines et financières nécessaires à la pleine exécution dudit mandat, notamment en en prolongeant la durée au-delà d'un an.

92. Enfin, le Groupe d'éminents experts réaffirme que le Conseil de sécurité devrait prendre davantage en compte la dimension relative aux droits de l'homme du conflit au Yémen et veiller à ce que les auteurs des crimes les plus graves ne puissent pas bénéficier de l'impunité, notamment en saisissant la Cour pénale internationale de la situation au Yémen et en complétant la liste des personnes visées par des sanctions en application de sa résolution 2140 (2014).

Annexe I

Airstrikes and shelling attacks documented by the Group since its establishment – nowhere safe



Created: 16 August 2021. Authors: Group of Eminent Experts on Yemen; IMDA, ERS, OHCHR. Sources: Group of Eminent Experts on Yemen. Contact: GEE_Yemen@ohchr.org

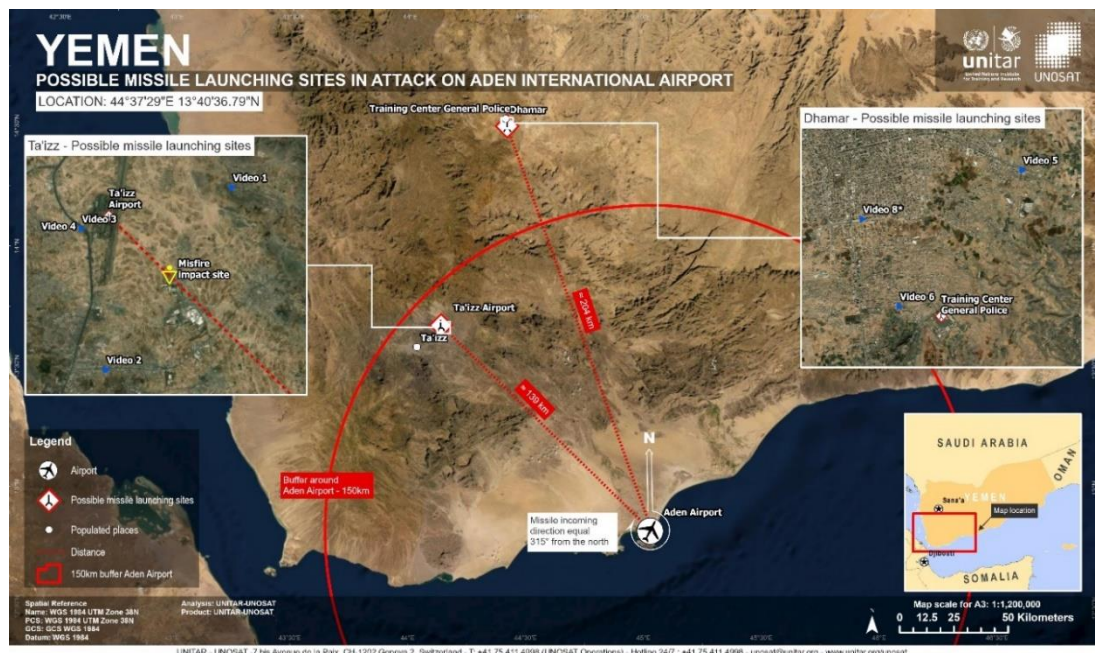
Annexe II

Satellite imagery analysis

A. Shelling in Aden International Airport, 30 December 2020 (para. 27)



1 January 2021 DigitalGlobe WorldView-2 image © 2021 DigitalGlobe Inc. / US Department of State, Humanitarian Information Unit, NextView License / Analysis conducted by the United Nations Satellite Center (UNOSAT).

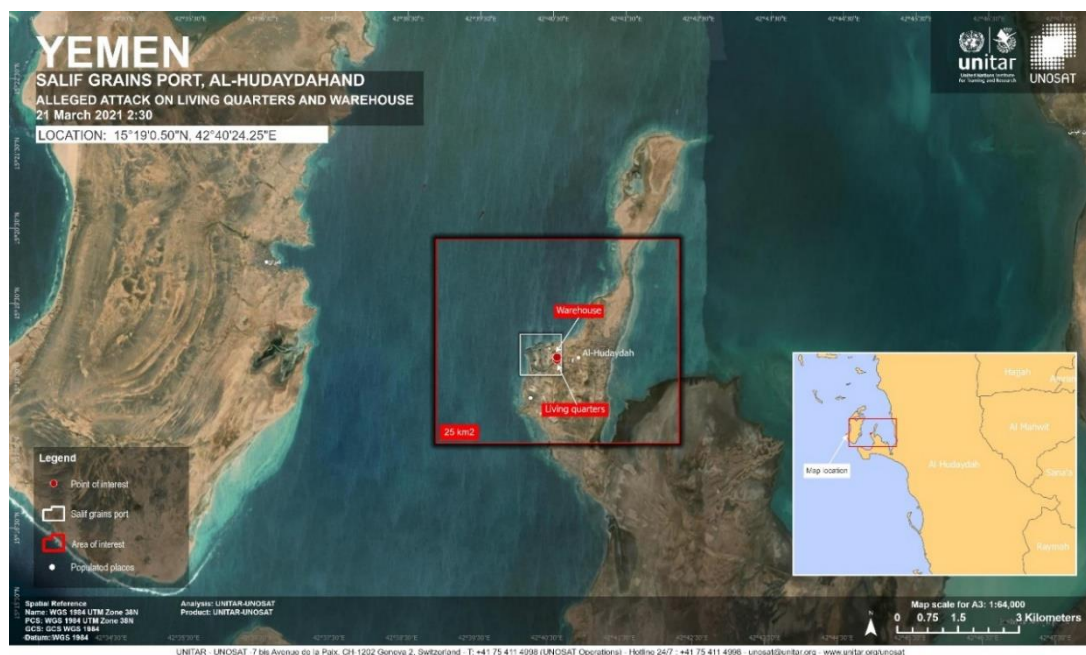


1 January 2021 DigitalGlobe WorldView-2 image © 2021 DigitalGlobe Inc. / US Department of State, Humanitarian Information Unit, NextView License / Analysis conducted by the United Nations Satellite Center (UNOSAT).



1 January 2021 DigitalGlobe WorldView-2 image © 2021 DigitalGlobe Inc. / US Department of State, Humanitarian Information Unit, NextView License / Analysis conducted by the United Nations Satellite Center (UNOSAT).

B. Airstrike in Salif Grains Port, 21 March 2021 (para. 34)



25 March 2021 Pléiades image © 2021 Airbus D&S / Analysis conducted by the United Nations Satellite Center (UNOSAT).



Annexe III

Map of Yemen



Annexe IV

Mapping of the main actors¹

A. Kingdom of Saudi Arabia

Serial	Name	Position	Remarks
1	Crown Prince Mohammad Bin Salman الامير محمد بن سلمان	Minister of Defence	23 January 2015
2	General Fayyadh al-Ruwaili ² فريق اول ركن فياض بن حامد الرويلي	Chairman of the Joint Chiefs of Staff	27 February 2018
3	Lieutenant General Mutlaq bin Salim bin Mutlaq Al-Azima فريق ركن مطلق بن سالم بن مطلق الازيمع	Joint Forces Commander	31 August 2020 ³
4	Lieutenant General Fahd bin Abdallah al-Mtair ⁴ فريق ركن فهد بن عبدالله المطير	Land Forces Commander	27 February 2018
5	Prince Lieutenant General Turki bin Bandar bin Abdalazeez al-Saud ⁵ الامير فريق ركن تركي بن بندر بن عبدالعزيز آل سعود	Air Force Commander	27 February 2018
6	Admiral Fahd bin Abdulla al-Ghufaili ⁶ فريق ركن فهد بن عبدالله الغفيلي	Naval Commander	4 November 2017
7	Lieutenant General Mazyad Sulaiman al-Amro ⁷ فريق ركن مزيد بن سليمان العمرو	Air Defence Commander	27 February 2018
8	Lieutenant General Jarallah bin Mohammed bin Jarallah al-Elwait فريق ركن جابر الله بن محمد العلويط	Strategic Missile Force Commander	27 February 2018

¹ This annex represents the main actors in Yemen during the reporting period, and is separate and distinct from the strictly confidential list of alleged perpetrators that is provided to the United Nations High Commissioner for Human Rights.

² Replaced General Abdulrahman bin Saleh al-Bunyan who had this post since 2014. See: <https://www.spa.gov.sa/viewfullstory.php?lang=en&newsid=1729621>.

³ On 31 August 2020, Prince Lieutenant General Fahad bin Turki was replaced by Lieutenant General Mutlaq, Deputy Chief of the General Staff, as Acting Commander of the Joint Forces. See: <https://www.spa.gov.sa/viewstory.php?lang=en&newsid=2127629>.

⁴ Replaced Prince Lieutenant General Fahad bin Turki bin Abdalazeez. See: <https://saudigazette.com.sa/article/529303>.

⁵ Replaced Major General Mohammed Saleh al-Outaibi. See: <https://www.spa.gov.sa/viewstory.php?lang=en&newsid=1729618>.

⁶ Replaced Admiral Abdullah bin Sultan bin Mohammad al-Sultan. See: <https://www.tacticalreport.com/saudi-admiral-al-ghufaili-new-rsnf-commander/>.

⁷ Replaced Lieutenant General Mohammed bin Awadh bin Mansour Suhaim. See: <http://www.defense-aerospace.com/articles-view/release/3/191093/surprise-reshuffle-of-top-saudi-military-leaders.html>.

Serial	Name	Position	Remarks
9	Major General Pilot Abdullah al-Ghamdi لواء ركن طيار عبدالله الغامدي	Air Operations Director	Coalition Deputy Commander
10	Major General Majed Hamdi al-Harbi ⁸ لواء ركن ماجد بن حمدي الحربي	Task Force 7070 Commander (Jazan Task Force)	Saudi Southern Border, Jazan
11	Brigadier General Abdullah bin Haseed al-Inezi عميد ركن عبدالله بن حصيد العنزي	Task Force 1501 Commander ⁹	Coalition HQs in the 6th Yemeni Military District
12	Brigadier General Abdulrhman bin Suliman al-Haji عميد ركن عبدالرحمن بن سليمان الحجي	Task Force 808 Commander ¹⁰	Socotra
13	Brigadier General Hani bin Abdulateef bin Abid عميد ركن هاني بن عبداللطيف بن عابد	Task Force 808 Commander	Socotra, since August 2020
14	Brigadier General Nafia' al-Harbee عميد ركن نافع الحربي	Task Force 808 Commander	Socotra, since 24 February 2021
15	Brigadier General Pilot Mujahed al-Outaibi عميد ركن طيار مجاهد العتيبي	Task Force 802 Commander ¹¹	Aden
16	Brigadier General Naif bin Munif al-Outaibi عميد ركن نايف بن منيف العتيبي	Task Force 802	Aden
17	Brigadier General Mukhtar el-Mtairi عميد ركن مختار المطيري	Task Force 800 Commander ¹²	Saudi Southern Border, Samtah, Jazan
18	Major General Yusef al-Shahrani لواء ركن يوسف الشهراني	Task Force Commander	Ma'rib, 8 July 2020 ¹³
19	Major General Mohammad bin Ali al-Amri لواء ركن محمد بن علي العمري	South Military Regional Commander ¹⁴	Saudi Southern Border

⁸ See: <http://www.saudpost.com/44415/> also, see: <https://alwatanalan.com/?p=48620>.

⁹ See: <https://freedom-ye.com/tweet/5234>.

¹⁰ See: <http://www.alriyadh.com/1815418>.

¹¹ See: <https://almasdaronline.com/articles/179006>. Also, see: <https://www.spa.gov.sa/2005057>.

¹² See: <http://www.saudpost.com/44415/>.

¹³ Major General Yusef al-Shahrani was appointed to replace Major General Abdul Hameed al-Muzaini. See: <http://www.ypagency.net/278376>.

¹⁴ See: <https://www.spa.gov.sa/viewstory.php?lang=ar&newsid=2020433>.

Serial	Name	Position	Remarks
20	Brigadier General Hassan Abdullah al-Shihri عميد ركن حسن عبدالله الشهري	Sharurah Operations Centre Commander ¹⁵	Saudi Southern Border ¹⁶
21	Major General Saad al-Jaber لواء ركن سعد الجابر	The Saudi official in charge of the Mobilization Committee	Saudi Southern Border
22	Brigadier General Ahmed Rashid al Shihri عميد ركن أحمد راشد الشهري	4th Armoured 'King Khaled Force' Brigade	Saudi Southern Border
23	Brigadier General Fahd bin Daham al-Markhan ¹⁷ عميد ركن فهد بن دهم المرخان	11th Brigade Commander	Saudi Southern Border

B. United Arab Emirates

Serial	Name	Position	Remarks
1	Sheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan الشيخ محمد بن زايد آل نهيان	Deputy Supreme Commander	
2	Mohammed bin Rashid al-Maktoum ¹⁸ الشيخ محمد بن راشد آل مكتوم	Minister of Defence	
3	Lieutenant General Hamad Mohammed Thani al-Romaithi ¹⁹ فريق ركن حمد محمد ثاني الرميثي	Chief of Staff of the Armed Forces	3 January 2005
4	Major General Eisa Saif al-Mazrouei لواء ركن مهندس عيسى سيف المزروعى	Deputy Chief of Staff	Joint Operations Commander until 4 March 2021 ²⁰

¹⁵ See: <http://www.masa-press.net/2018/11/11/%D8%A7%D9%84%D8%B3%D8%B9%D9%88%D8%AF%D9%8A%D8%A9-%D8%AA%D9%88%D8%B3%D8%B9-%D9%85%D9%86-%D9%85%D8%B7%D8%A7%D9%85%D8%B9%D9%87%D8%A7-%D8%A8%D8%A7%D9%84%D9%8A%D9%85%D9%86-%D8%A7%D9%84%D8%AC%D9%88%D9%81/>.

¹⁶ On 3 March 2021 he retired. See: <https://h2a1.com/%D8%A7%D9%84%D8%B9%D9%85%D9%8A%D8%AF-%D8%A7%D9%84%D8%B1%D9%83%D9%86-%D8%AD%D8%B3%D9%86-%D8%A8%D9%86-%D8%B9%D8%A8%D8%AF-%D8%A7%D9%84%D9%84%D9%87-%D8%A7%D9%84%D8%B4%D9%87%D8%B1%D9%8A-%D9%8A%D8%AA%D8%B1/>.

¹⁷ See: <https://ajel.sa/zNRrWb/>.

¹⁸ See: <https://uaecabinet.ae/en/details/news/ chief-of-staff-of-armed-forces-promoted-to-the-rank-of-minister>.

¹⁹ Ibid.

²⁰ See: <https://wam.ae/ar/details/1395302915320>

<i>Serial</i>	<i>Name</i>	<i>Position</i>	<i>Remarks</i>
5	Major General Saleh Mohammad Saleh al-Ameri لواء ركن صالح محمد صالح العامري	Joint Operations Commander	4 March 2021 ²¹
6	Major General Rashid Saeed al-Shahi لواء ركن سعيد راشد الشحي	Commander of Ground Forces	4 March 2021 ²²
7	Major General Ibrahim Nasser Mohammed al-Alawi لواء ركن طيار ابراهيم ناصر محمد العلوي	Commander of Air Force and Air Defence	
8	Major General Sheikh Saeed Bin Hamdan Bin Mohammad al-Nahyan ²³ لواء ركن الشيخ سعيد بن حمدان بن محمد آل نهيان	Commander of Navy	11 October 2017
9	Brigadier General Ali Ahmed el-Tanjee عميد ركن علي احمد الطنجي	Coalition Commander	Aden, May 2015–January 2016 Hudaydah ²⁴ , 2018–2019
10	Brigadier General Ali el-Nuaimi عميد ركن علي سيف النعيمي	Coalition Commander	Aden, January 2016–July 2016
11	Brigadier General Sultan el-Habsee عميد ركن سلطان الحبسي	Coalition Commander	Aden, July 2016–January 2017
12	Brigadier General Naser el-Otaibee عميد ركن ناصر مشيب العتيبي	Coalition Commander	Aden, January 2017–July 2017
13	Brigadier General Ahmed el-Blushee عميد ركن احمد البلوشي	Coalition Commander	Aden, July 2017–January 2018
14	Brigadier General Muhammad el-Hasani عميد ركن محمد الحساني	Coalition Commander	Aden, January 2018–July 2018
15	Brigadier General Awad Saeed al-Ahbab ²⁵ عميد ركن عوض سعيد الاحبابي	Coalition Commander	Aden, July 2018–January 2019

²¹ Ibid.

²² Ibid.

²³ His rank Major General (Rear Admiral).

²⁴ The leader of the Arab Alliance on the West Coast of Yemen talks about a qualitative operation for the “liberation of Hudaydah”, Middle East, <https://arabic.cnn.com/middle-east/article/2018/09/18/saudi-led-coalition-launches-offensive-strategic-yemeni-port-city>, September 2018. Also, Brigadier General Ali Al-Tanaiji. “Commander of major battles against Houthi coup in Yemen”, Al-Ain, 18 September 2018. See: <https://al-ain.com/article/al-hodeidah-yemen-arab-alliance-al-tanaiji>.

²⁵ Hadi meets with coalition commander in Aden, stresses need for coordination, al-mawqea post, 18 July 2018. Available at: <https://almawqea.net/news/32379>. Also, see: Al-Islah leader detained by

Serial	Name	Position	Remarks
16	Brigadier General Rashed Saeed al-ghafli aka Abu Mohammed ²⁶ عميد ركن راشد سعيد الغفلي المكنى ابو محمد	Coalition Commander	Aden January 2019–July 2019
17	Brigadier General Abd el-Salam al-Shahi ²⁷ عميد ركن عبد السلام الشحي	Coalition Commander	Western Coast, 2015–2019
18	Abu Khalifa Said el-Mahri ابو خليفة سعيد المهري	Coalition Intelligence Officer	Aden, Abyan, Lahj, 2015–2019
19	Brigadier General Matar Abu Said, ²⁸ عميد ركن ماطر أبو سعيد	Coalition Commander	Western Coast since 2019

C. Government of Yemen (International Recognized Government)

1. The Government of Yemen Armed Forces

Serial	Name	Position	Location	Remarks
1	President Abd Rabbu Mansour Hadi الرئيس عبد ربه منصور هادي	Supreme Commander of the Armed Forces	Riyadh, KSA	February 2012
2	Major General Ali Mohsen al-Ahmar لواء ركن علي محسن الاحمر	Vice President ²⁹	Riyadh, KSA	3 April 2016
3	Lieutenant General Mohammad Ali al-Maqdashi فريق ركن محمد علي المقدشي	Minister of Defence ³⁰	Ma'rib	8 November 2018

pro-Uae forces released in Aden, Alquds, 18 July 2018, available at: <https://www.alquds.co.uk/%EF%BB%BF%D8%A7%D9%84%D8%A5%D9%81%D8%B1%D8%A7%D8%AC-%D8%B9%D9%86-%D9%82%D9%8A%D8%A7%D8%AF%D9%8A-%D9%81%D9%8A-%D8%AD%D8%B2%D8%A8-%D8%A7%D9%84%D8%A5%D8%B5%D9%84%D8%A7%D8%AD-%D8%A7%D8%AD%D8%AA%D8%AC>.

²⁶ In the presence of the leader of the Arab coalition. Emergency forces launch second phase of training year, al-ayyam, 16 July 2019. Available at: <https://www.alayyam.info/news/7V89EB9O-3B9G6V-A58A>. Also see: <https://www.alwatanvoice.com/arabic/news/2019/07/15/1259578.html>. Arab Coalition Commander Visits Facility Protection Brigade Camp, see: <https://www.cratersky.net/posts/19296>.

²⁷ West Coast Coalition Commander Announces Complete Liberation of Hudaydah Airport, Sky news, 20 June 2018, see: <https://www.skynewsarabia.com/middle-east/1065290>.

²⁸ See: <https://www.alwatan.net/news/114450>.

²⁹ Presidential Decree 48 (2016). <https://www.facebook.com/alimohsensalehalahmar/posts/1011971235550346/>.

³⁰ Presidential Decree 71 (2018). Available at: <https://buyemen.net/news67338.html>. Also available at <https://almasdaronline.com/article/republic-decrees-appointing-minister-of-defence-chief-of-staff-and-governor-of-aden>. Also, see UN document S/2019/83.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
4	Lieutenant General Zghair Hammoud Aziz ³¹ فريق ركن صغير حمود عزيز	Chief of the General Staff ³²	Ma'rib	28 February 2020
5	Major General Tahir Ali al-Aqaili لواء ركن طاهر علي العقيلي	Adviser to the Supreme Commander ³³	Ma'rib	8 November 2018
6	Major General Adel al-Qumari لواء ركن عادل هاشم القميري	General Inspector	Ma'rib	
7	Major General Ahmad Mohsen Salem al-Yafa'ay لواء ركن أحمد محسن سالم الياضي	Chief of Intelligence Staff ³⁴	Ma'rib	22 January 2019
8	Major General Nasser al-Tibabani لواء ركن ناصر التيباني	Chief of Operations Staff ³⁵	Ma'rib	
9	Major General Ahmed al-Wali لواء احمد الولي	Chief of Logistic Staff ³⁶	Ma'rib	
10	Major General Ahmed al-Marzouki لواء ركن أحمد المرزوقي	Chief of Human Resources Staff ³⁷	Ma'rib	
11	Major General Mohammed al-Radvani لواء ركن محمد الردفاني	Chief of Training Staff ³⁸	Ma'rib	
12	Major General Saleh Mohammad Timis لواء ركن صالح محمد طميس	1st Military District Commander ³⁹	Sayun, Hadramaut	22 November 2016
13	Major General Faraj Salamin al-Bahasani لواء ركن فرج سالمين البحسني	2nd Military District Commander ⁴⁰	Mukalla, Hadramaut	Since 2015
14	Major General Mansour Thawabah عميد ركن منصور ثوابه	3rd Military District Commander ⁴¹	Ma'rib	14 November 2020

³¹ Replace Major General Abdullah Salem Ali Al-Nakhai.

³² Presidential Decree 10 (2020). Available at: <https://almasdaronline.com/articles/178267>.

³³ Presidential Decree 182 (2018). Available at: <https://www.almashhad-alyemeni.com/121600>.

³⁴ Presidential Decree 12 (2019). Available at: <https://naba-ye.com/news1105.html>.

³⁵ See: <https://almasdaronline.com/articles/212047>.

³⁶ Ibid.

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

³⁹ Presidential Decree 154 (2016). Available at: <https://www.almashhad-alyemeni.com/61690>.

⁴⁰ On 29 June 2017, President Hadi named Major General Faraj al-Bahasani, Governor of Hadramaut, to replace Major General Ahmed bin Breik, Presidential Decree 34 (2017) available at: <https://buyemen.net/news48340.html>. Also see: https://arabic.sputniknews.com/arab_world/201508161015325772.

⁴¹ See: <https://almahriah.net/local/6166>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
15	Major General Fadhl Hasan لواء ركن فاضل حسن	4th Military District Commander ⁴²	Aden	21 November 2016
16	Major General Yahya Hussien Salah لواء ركن يحيى حسين صلاح	5th Military District Commander ⁴³	Midi, Hajjah	17 February 2018
17	Major General Omar Yahya Sjaf لواء ركن عمر يحيى سجاف	6th Military District Commander	Jawf	27 March 2021 ⁴⁴
18	Major General Ahmad Hassan Gubran لواء أحمد حسن جبران	7th Military District Commander ⁴⁵	Nihm	27 January 2020
19	Brigadier General Sanad Al-Rahwa عميد ركن سند الرهوه	Commander of 1st Presidential Protection Brigade ⁴⁶	Shaqra, Abyan	Brigade has been located in Shaqra since August 2019 ⁴⁷
20	Brigadier General Abdulhakeem Dawkam ⁴⁸ عميد ركن عبد الحكيم دوكم	Commander of 2nd Presidential Protection Brigade ⁴⁹	Abr, Hadramaut	Responsible for protecting Vice President Ali Mohsen al-Ahmar
21	Brigadier General Louay Awad Mohamed Zamiki ⁵⁰ عميد لؤي عوض الزامكي	Commander of 3rd Presidential Protection Brigade	Lawdar and Shaqra, Abyan	Previously stationed in Khur Maksar district of Aden, in the Jabal Hadid camp
22	Brigadier General Mahran Qubati عميد مهران القباطي	Commander of 4th Presidential Protection Brigade ⁵¹	Shaqra, Abyan	Located in Dar Sad, Aden. Then in the “Reception” military camp in Ma’rib Governorate. ⁵²

⁴² Yemen’s Southern Powder keg, Chatham House, Peter Salisbury, 2018. Presidential Decree 155 (2016).

⁴³ Presidential Decree 20 (2018). Available at: <https://www.almashhad-alyemeni.com/104230>. Also, see: <https://www.youtube.com/watch?v=tbu9zpVUNPM>.

⁴⁴ Replaced Major General Ameen al-Waeli who was killed on 26 March 2021 in the battle for Ma’rib. See: <https://almashhadalkhaleeji.com/news27927.html>.

⁴⁵ Presidential Decree 10 (2020). See: <http://aden-tm.net/NDetails.aspx?contid=114859>.

⁴⁶ The 1st Brigade was specifically named in the Military Arrangements annex of the Riyadh Agreement.

⁴⁷ Before that it was based in the Presidential Palace in Aden’s Crater district.

⁴⁸ The Presidential Protection Brigades: Hadi’s muscle in the south, 11 May 2020. Available at: <https://al-masdaronline.net/national/771>.

⁴⁹ This brigade’s forces have been protecting the vice president since 2017, while some units in the brigade are fighting on the front lines between Ma’rib and Sana’a.

⁵⁰ Presidential Decree 51 (2019). Available at: <https://www.facebook.com/1784290338507592/photos/a.1795004187436207/2304017236534897/?type=3>. Also, see: <https://mandabpress.com/news55247.html>.

⁵¹ See: Who rules the grip on the interim capital? Available at: <https://almasdaronline.com/articles/168745>.

⁵² The brigade suffered heavy losses in January 2020 when the Houthis fired a ballistic missile at the Reception camp, killing more than 110 people. See: <https://almawqeaqpost.net/news/47339>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
23	Brigadier General Abdullah al-Subaihi عميد ركن عبد الله الصبيحي	Commander of 39th Armoured Brigade ⁵³	Shaqra, Abyan. Since 3 September 2019 ⁵⁴	Before 10 August 2019 was stationed in Bader Camp, Khur Maksar, Aden
24	Brigadier General Mohammad Ali Jaber ⁵⁵ عميد محمد علي جابر	Commander of 89th Infantry Brigade	Shaqra, Abyan. Since 3 September 2019 ⁵⁶	Before 10 August 2019 was stationed in Bader Camp, Khur Maksar, Aden
25	Major General Abu Baker Hussien Salim لواء ابو بكر حسن سالم	Commander of Abyan Axis ⁵⁷	Abyan Axis, Zingibar	11 March 2017
26	Brigadier General Mohammad Ahmed Mulhem عميد ركن محمد أحمد ملهم	Commander of 111th Infantry Brigade ⁵⁸	Ahwar, Abyan	6 July 2015
27	Brigadier General Saif Ali Mohammed al-Qefish عميد ركن سيف علي القفيش	Commander of 115th Infantry Brigade ⁵⁹	Shaqra, Abyan	On 15 May 2020, STC captured BG Saif ⁶⁰
28	Brigadier General al-Hamzah Ali Salim al-Jadani عميد ركن الحمزه علي الجعدي	Commander of 119th Infantry Brigade ⁶¹	Abyan	Died in June 2020 ⁶²
29	Brigadier General Abd al-Qader al-Jaari عميد ركن عبد القادر الجفري	Commander of 103rd Infantry Brigade	Hajeen, Abyan	August 2020 ⁶³
30	Brigadier General Azeez Naser al-'Atiqi ⁶⁴ عميد ركن عزيز ناصر العتيقي	Atiq Axis commander and 30th Infantry Brigade commander ⁶⁵	Atiq, Shabwah	January 2017

⁵³ Military commanders appointed to merge southern resistance with army. See: <http://www.al-mlab.com/news/437489>.

⁵⁴ See: <https://almasdaronline.com/articles/171279>.

⁵⁵ Presidential Decree 67 (2019). Available at: <http://alwattan.net/news/79294>.

⁵⁶ See: <https://almasdaronline.com/articles/171279>.

⁵⁷ On 11 March 2017 appointed as a governor, Presidential Decree 20 (2017). Available at: <https://almawqeaqpost.net/news/17543>, also at: <http://aden-tm.net/NDetails.aspx?contid=22963>.

⁵⁸ See: <https://adengad.net/post/amp/288548>

⁵⁹ Presidential Decree 45 (2018). Available at: <https://almandeb.news/?p=98572>. Also see: <https://www.erehnews.com/news/arab-world/yemen/1247463>.

⁶⁰ See: <https://yemen-press.com/news116823.html>.

⁶¹ Brigadier General Hamza al-Jadani assigned acting commander of 119th Infantry Brigade. See: <http://www.marsad.news/news/31106> also see: <https://golden.news/articles/28313/>.

⁶² See: <https://www.alminasapress.com/news266698>.

⁶³ Replaced Brigadier General Ali Mohammad al-Qamali who died in June 2020. See: <https://www.alwattan.net/news/129124>.

⁶⁴ UN Document, S/2020/326, Annex 10. Available at: <https://undocs.org/ar/S/2020/326>.

⁶⁵ Presidential Decree 6 (2017). Available at: <https://aden-alhadath.info/news/17275>, also available at: <https://www.aden-tm.net/NDetails.aspx?contid=20035>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
31	Brigadier General Jahdal Hanash al-Awlaki ⁶⁶ عميد جحدل حنش العولقي	Commander of 21st Brigade ⁶⁷	Bayhan–Atiq, Shabwah	Since 2015
32	Brigadier General Mahdi Mashfar al-Qomishi عميد مهدي مشفر القميشي	Commander of 2nd Mountain Infantry Brigade ⁶⁸	Atiq, Shabwah	January 2019
33	Major General Khaled Qassem Fadhal لواء ركن خالد قاسم فاضل	Ta'izz Axes Commander and 145th Infantry Brigade ⁶⁹	Ta'izz	November 2019
34	Brigadier General Abdelmalik al-Ahdal عميد ركن عبد الملك الاهدل	Commander of 17th Infantry Brigade	Ta'izz	5 September 2020 ⁷⁰
35	Brigadier General Mohammed Al-Mahfadi عميد ركن محمد المحفدي	Commander of 22nd Armoured Brigade ⁷¹	Ta'izz	20 December 2020
36	Brigadier General Abdul Rahman Thabet Shamsan ⁷² عميد ركن عبدالرحمن ثابت شمسان	Commander of 35th Armoured Brigade	Ta'izz	July 2020
37	Abu Bakr al-Jabuli أبو بكر الجبولي	Commander of 4th Mountain Infantry Brigade ⁷³	Ta'izz	Not a military officer
38	Brigadier General Amin Abdo Hassan Jaish عميد أمين هبده حسن جعيش	Commander of 170th Air defence Brigade	Ta'izz	10 July 2020 ⁷⁴
39	Adnan Rozaiq عدنان رزيق	Commander of 5th Presidential Protection Brigade	Ta'izz	Head of Ta'izz Axis Operation Branch
40	Brigadier General Amjad Khalid عميد ركن امجد خالد	Commander of the Transportation Brigade ⁷⁵	Mukha, Hudaydah	The brigade was stationed in Aden till December 2019
41	Brigadier General Khaled Yaslam عميد ركن خالد يسلم	Commander of 107th Infantry/Safe Brigade ⁷⁶	Safer, Ma'rib	August 2013

⁶⁶ UN Documents, S/2020/326. Annex 10. Available at: <https://undocs.org/ar/S/2020/326>.

⁶⁷ UN Documents S/2019/83, Annex 8. Available at: <https://undocs.org/en/S/2019/83>.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ See: <https://www.deeproot.consulting/single-post/2018/08/16/caught-in-the-middle-a-conflict-mapping-of-taiz-governorate>.

⁷⁰ See: <http://newsyemen.news/new/60836>.

⁷¹ Replacing Brigadier General Sadiq Sarhan. See: <https://yemennownews.com/details/1147340>.

⁷² Presidential Decree 33 (2020). See: <https://www.almashhadalaraby.com/amp/199770>.

⁷³ See: <https://almadaniya.net/articles/1150.htm>.

⁷⁴ See: <http://yemeninews.net/show1471967.html>.

⁷⁵ Transport Brigade Commander Amjad Khalid promoted to Brigadier General. Available at: <https://www.almashhad-alyemeni.com/150504>.

⁷⁶ S/2020/326. Annex 8. Available at: <https://undocs.org/ar/S/2020/326>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
42	Brigadier General Ali Mohammad al-Houri عميد ركن علي محمد الحوري	Commander of 13th Infantry Brigade	Ma'rib	
43	Brigadier General Ali Ammar al-Jaifi عميد علي عمار الجانفي	Commander of 14th Armoured Brigade ⁷⁷	Sahn al Jin, Ma'rib	September 2019
44	Brigadier General Mujahid al-Shaddadi عميد ركن مجاهد الشداددي	180th Air Defence Brigade	Sahn al Jin, Ma'rib	
45	Brigadier General Mohammed al-Asoudi ⁷⁸ عميد محمد العسودي	Commander of 203rd Infantry Brigade	Sirwah, Ma'rib	Killed on 14 February 2021 in Ma'rib fronts
46	Major General Mufreh Muhammad Bahih ⁷⁹ لواء مفرح محمد علي بحبيح	Commander of 26th Infantry Brigade and Bayhan Axis	Harib, Ma'rib	March 2018
47	Colonel Yahya Tamah عقيد يحيى تامه	Commander of 29th Infantry Brigade	Ma'rib	
48	Brigadier General Hamid Muhammad al-Theifani عميد محمد أحمد الذيفاني	Commander of 310th Armoured Brigade	Mass, Ma'rib	Killed on 4 April 2020 ⁸⁰
49	Brigadier General Ahmed Al-Barihi عميد ركن أحمد البريهي	Commander of 139th infantry brigade	Nihm	
50	Brigadier General Aidroos al-Dumani ⁸¹ عميد عيروس الدميني	Commander of 312th Armoured Brigade	Sirwah, Ma'rib	Mashjah

(a) *Brigades deployed to the 5th Military District Area of Responsibility in Hajjah Governorate at the Saudi Southern Borders, which are supported by SLC⁸²*

Serial	Name	Position	Location	Remarks
1	Brigadier General Abdo Suleiman عميد عبده سليمان	Commander of 25th Mika Brigade	Hajjah	Also, Chief of Staff of the 5th Military District (MD) ⁸³

⁷⁷ See: <https://www.almashhad-alyemeni.com/143979>.

⁷⁸ Replaced Zaid al-Shoumi who was killed in January 2020.

⁷⁹ Presidential Decree 37 (2018). Available at: <http://aden-tm.net/NDetails.aspx?contid=43845>.

⁸⁰ See: <https://almawqeaqpost.net/news/49368>.

⁸¹ He replaced Brigadier General Abdo al-Habaishi in February 2021. On 6 May 2021, he rejected the chief of staff's orders to hand over the brigade to Brigadier General Sadiq Moawada. See: <https://almashhad-alduali.com/news12330.html>.

⁸² All brigades have deployed to Hajjah fronts, and belong to the 5th MD except Al Fursan brigade. These brigades are under the operational control of the Task Force 800, Saudi-led Coalition.

⁸³ See: <https://alarshnews.net/?p=6292>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
2	Brigadier General Taha al-Amiri عميد طه العامري	Commander of 105th Infantry Brigade	Hajjah	5th MD
3	Brigadier General Abdullah al-Malaji عميد عبدالله الملاحي	Commander of 2nd Brigade, Border Guard	Hajjah	5th MD ⁸⁴
4	Brigadier General Muhammad Salman ⁸⁵ عميد محمد سلمان	Commander of 82nd Infantry Brigade	Hajjah	5th MD
5	Brigadier General Fayez al-Tahesh ⁸⁶ عميد فايز الطاهش	Commander of 3rd Brigade, Border Guard	Hajjah	5th MD
6	Brigadier General Faris al-Rubadi عميد فارس الربادي	Commander of 7th Brigade, Border Guard	Hajjah	5th MD
7	Brigadier General Mohammed al-Salami ⁸⁷ عميد محمد السلمي	Commander of 10th Brigade, Commandos	Hajjah	5th MD
8	Brigadier General Mohammed al-Hajjouri ⁸⁸ عميد محمد الحجوري	Special Forces Brigade Commander	Haradh Hajjah	Died in June 2020 ⁸⁹
9	Brigadier General Abdo Tarmoum ⁹⁰ عميد عبده طرموم	Commander of Special Security Brigade	Hajjah	Deployed in the 5th MD AoR
10	Zaid al-Hajouri زيد الحجوري	Al Fursan Brigade Commander ⁹¹	Hajjah	Salafist

(b) *Brigades deployed to the 6th Military District Area of Responsibility in Jawf and Sa'ada Governorates at the Saudi Southern Borders*⁹²

Serial	Name	Position	Location	Remarks
1	Brigadier Hadi Shalfat عميد هادي شلفط	Commander of Al-Dhafer Brigade, Border Guards ⁹³	Khabb wa ash Sha'af	Jawf fronts

⁸⁴ See: <https://yemen-press.net/news99470.html>.

⁸⁵ See: <http://newsyemen.news/new/35983>.

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ Replaced Brigadier General Bilal Shedawah.

⁸⁸ See: <http://newsyemen.news/new/35983>.

⁸⁹ See: <https://sabanew.net/story/ar/63038>.

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ Al-Fursan brigade is an independent brigade backed by Saudi Arabia.

⁹² These brigades are under the operational control of Task Force 1501, SLC. Some of these brigades are led by Salafist leaders backed by Saudi Arabia. Some of the brigades do not exceed 100 persons.

⁹³ See: <https://www.almashhad-alyemeni.com/125453>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
2	Brigadier General Muhammad bin Rasiya عميد محمد بن راسية	Commander of 101st Brigade	Jawf	Jawf fronts
3	Brigadier Heikal Hanaf عميد هيكال حننف	Commander of 1st Brigade, Border Guards	North Axis	Jawf fronts
4	Brigadier Abdullah al-Dawi عميد عبدالله الضاوي	Commander of 127th Infantry Brigade	Jawf	Jawf fronts
5	Brigadier General Mutti Al-Damini عميد مطيع الدميني	Commander of 161st Infantry Brigade	Jawf	Jawf fronts
6	Colonel Dhafer Haqqan al-Juaidi عقيد ظافر حقان الجعدي	Al Hasmi Brigade Border Guard	Jawf	Jawf fronts
7	Major General Amin al-Okimi لواء أمين العكيمي	Jawf axis battalions	Jawf	Governor
8	Brigadier Manea Abu Saeed عميد مناع ابو السعيد	Al Amal Brigade	Hazm	Jawf fronts
9	Colonel Hamad Rashid al-Azmi عقيد حمد راشد الحزمي	Al Izz Brigade	Jawf	Defected from the Yemeni forces and joined the Houthis ⁹⁴
10	Brigadier Taher Zemam عميد طاهر زمام	Commander of 9th Infantry Brigade	Kitaf wa Al Boqe'e	Sa'ada fronts
11	Brigadier Abdo al-Mikhlaifi عميد عبده المخلافي	Commander of 122nd Infantry Brigade	Kitaf wa Al Boqe'e	Merged with Al Fateh brigade
12	Radad al-Hashimi رداد الهاشمي	Commander of Al Fateh Brigade ⁹⁵	Kitaf wa Al Boqe'e	Salafist
13	Abd al-Rahman Alloom عبد الرحمن اللوم	Commander of Al Tawhid Brigade ⁹⁶	Kitaf wa Al Boqe'e	In May 2020 merged with Al Tahrir Brigade
14	Brigadier General Saleh al-Majeedi عميد صالح المجيدي	Commander of 6th Brigade, Border Guard ⁹⁷	Razih	Sa'ada fronts
15	Brigadier General Abdullah Al-Ashraf عميد عبدالله الاشرف	Commander of 7th Brigade, Border Guards	Razih	Sa'ada fronts

⁹⁴ See <https://www.26sep.net/index.php/local/35-26sept/army/3603-40>.

⁹⁵ Al Fateh brigade is an independent brigade backed by Saudi Arabia.

⁹⁶ Al Tawhid brigade is an independent brigade backed by Saudi Arabia.

⁹⁷ See: <https://www.youtube.com/watch?v=N2Cyo6F-Pew>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
16	Amin Yahya Hassan al-Suwaidi أمين يحيى حسن السوداني	Commander of the 2nd Special Forces Brigade	Razih	Sa'ada fronts
17	Brigadier General Adeeb al-Shuhab عميد اديب شهاب	Commander of the 9th brigade, Border Guard	Baqim	Sa'ada fronts
18	Brigadier General Yaser al-Harthi عميد ياسر الحارثي	Commander of the 102 Special Forces Brigade	Baqim	Sa'ada fronts
19	Brigadier General Yaser Hussien Mujali عميد ياسر حسين مجلي	Commander of the 63rd Brigade	Elb and Baqim	Sa'ada fronts
20	Brigadier General Abdul Karim al-Sadie عميد عبد الكريم السدي	Commander of the Third Brigade, Ourouba ⁹⁸	Malaheet, Dhahir	Sa'ada fronts
21	Brigadier General Mohammed al-Ajani عميد محمد العجاني	Commander of the Third Brigade, Storm ⁹⁹	Shada Front, Sa'ada	Sa'ada fronts

2. Intelligence, Security, Political, and Civil Administration Actors

Serial	Name	Position	Location	Remarks
1	Major General Abdo Mohammed al-Huthaifi لواء عبده محمد الحثيفي	Political Security Organization	Aden	
2	Major General Ahmed Abdullah al-Musabi ¹⁰⁰ لواء أحمد عبدالله المصعبي	Head of National Security Bureau	Aden	29 August 2016
3	Major General Mohammad Musleh Eidah, لواء ركن محمد مصلح العيصه	National Security Bureau	Aden	Head of the Yemeni governmental team, RCC
4	Moeen Abdul Malik Saeed معين عبد الملك سعيد	Prime Minister	Riyadh	15 October 2018. On 29 July 2020 he was charged with reforming the cabinet. ¹⁰¹

⁹⁸ See: <https://lahjpress.com/news/15498>.

⁹⁹ See: <https://www.al-tagheer.com/news109622.html>.

¹⁰⁰ Presidential Decree 115 (2016). Available at: <https://www.yen-news.net/news25103.html>.

¹⁰¹ Presidential Decree 35 (2020). Available at: <https://www.spa.gov.sa/viewfullstory.php?lang=ar&newsid=2115408>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
5	Major General Ibrahim Ali Ahmed Haydan لواء ركن إبراهيم علي أحمد حيدان	Minister of Interior		December 2020 ¹⁰²
6	Dr. Ahmed Awad Bin Mubarak د. احمد عوض بن مبارك	Minister of Foreign Affairs	Riyadh	December 2020 ¹⁰³
7	Salem Saleh Salem bin Brik سالم صالح سالم بن بريك	Minister of Finance	Riyadh	September 2019
8	Dr. Ahmed Obaid al-Fadhli الدكتور احمد عبيد الفضلي	Central Bank Governor	Aden	September 2019
9	Ahmed Hamed Limlis ¹⁰⁴ أحمد حامد لمليس	Governor	Aden	29 July 2020
10	Ahmed Abdullah al-Turky احمد عبدالله التركي	Governor ¹⁰⁵	Lahj	24 December 2017
11	Abu Baker Hussien Salim ابو بكر حسن سالم	Governor	Abyan	13 March 2017
12	Mohammed Saleh bin Adio محمد صالح بن عديو	Governor ¹⁰⁶	Shabwah	26 November 2018
13	Nabil Abdu Shamsan نبيل عبده شمسان	Governor ¹⁰⁷	Ta'izz	31 December 2018
14	Amin al-Okimi أمين العكيمي	Governor ¹⁰⁸	Jawf	12 August 2016
15	Sultan bin Ali al-Aradah سلطان بن علي العرادة	Governor	Ma'rib	Since 2012
16	Ali Moqbel Saleh علي مقبل صالح	Governor ¹⁰⁹	Dhale'	24 December 2017

¹⁰² Presidential Decree 7 (2020). Available at: <https://www.sabanew.net/viewstory/69728>.

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Presidential Decree 5 (2020). Available at: <https://www.spa.gov.sa/viewfullstory.php?lang=ar&newsid=2115408>.

¹⁰⁵ UN Document, S/2018/68. Available at: <https://undocs.org/en/S/2018/68>.

¹⁰⁶ Presidential Decree 76 (2018). Available at: <https://almawqeaqpost.net/reports/37080>.

¹⁰⁷ Presidential Decree 79 (2018). Available at: <https://almawqeaqpost.net/news/37080>.

¹⁰⁸ Presidential Decree 96 (2016). Available at: https://suhail.net/news_details.php?lng=arabic&sid=5222.

¹⁰⁹ See: <https://adengd.net/news/294350/>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
17	Nasser Al-Khidr al-Sawadi ناصر الخضر السوادي	Governor ¹¹⁰	Bayda'	6 June 2018
18	Faraj Salamin al-Bahasani فرج سالمين البحسيني	Governor ¹¹¹	Hadramaut	29 June 2017
19	Mohammad Ali Yasser محمد علي ياسر	Governor ¹¹²	Maharah	23 February 2020
20	Ramzi Mahrous رمزي محروس	Governor ¹¹³	Socotra	12 April 2018
21	Brigadier Mathar al-Shuaibi عميد مطهر الشعيبي	Director of General Security	Aden	Replaced Major General Shallal al-Shaye, 29 December 2020 ¹¹⁴
22	Major General Saleh Ahmed Mohammed Al Sayed ¹¹⁵ لواء صالح أحمد محمد السيد	Director of General Security	Lahj	20 November 2016
23	Colonel Ali Naser Abu Zaid Ba'azab Abu Mashal al-Kazmi ¹¹⁶ عقيد علي ناصر بو زيد ابو مشعل الكزمي	Director of General Security	Abyan	20 June 2019
24	Brigadier General Awad Massod al-Dahboul ¹¹⁷ عميد عوض مسعود الدحبول	Director of General Security	Shabwah	3 June 2016
25	Brigadier General Mansour Abdul Rab al-Akhali عميد منصور عبد رب الاكحلي	Director of General Security ¹¹⁸	Ta'izz	1 January 2018
26	Brigadier General Murad Abu Hatim عميد مراد ابو حاتم	Director of General Security	Jawf	
27	Brigadier General Yahya Ali Abdullah Hamid عميد يحيى علي عبدالله حميد	Director of General Security ¹¹⁹	Ma'rib	23 May 2019

¹¹⁰ Presidential Decree 40 (2018). Available at: <https://www.spa.gov.sa/1774040?lang=ar&newsid=1774040>.

¹¹¹ Presidential Decree 34 (2017). Available at: <https://buyemen.net/news48340.html>.

¹¹² Presidential Decree 1 (2020). Available at: <https://almahrahpost.com/news/15507#.Xv2C1SgzaUk>.

¹¹³ Presidential Decree 30 (2018). Available at: <https://www.sabanew.net/viewstory/31699>.

¹¹⁴ See: <https://aden24.net/news/74065>.

¹¹⁵ See: <http://aden-tm.net/NDetails.aspx?contid=17541>.

¹¹⁶ See: <https://imoyemen.com/news/7726>.

¹¹⁷ Ministerial Decree 33 (2016). Available at: <https://shabwaah-press.info/news/35417>.

¹¹⁸ Presidential Decree 1 (2018). Available at: <https://yemenshabab.net/locales/31572>.

¹¹⁹ Presidential Decree 7 (2019). Available at: <https://yemenpressapp.info/news106432.html>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
28	Brigadier General Ahmed Mohamed el-Haddad عميد محمد الحداد	Director of General Security ¹²⁰	Bayda'	25 April 2019
29	Major General Saeed Ali Ahmad Naseeb al-Amri عميد سعيد علي احمد نصيب العمري	Director of General Security ¹²¹	Hadramaut	15 May 2020
30	Brigadier General Mufti Suhail Samouda عميد مفتي سهيل صموده	Director of General Security ¹²²	Maharah	14 July 2018
31	Colonel Fayez Salem Musa Tahs عقيد فايز سالم موسى طاحس	Director of General Security ¹²³	Socotra	3 October 2019
32	Colonel Abd Rabbo al A'tab al-Sharif عقيد عبد ربه الاكعب الشريف	Commander of Special Security Forces ¹²⁴	Shabwah	4 September 2019
33	Brigadier General Salim al-Sayagi العميد / سليم السياغي	Commander of Special Security of Special Forces ¹²⁵	Ma'rib	22 February 2021

D. Armed Groups – Non-State Actors

1. Armed groups affiliated to the Southern Transitional Council¹²⁶

(a) Security Belt Forces and Support Brigades

Serial	Name	Position	Location	Remarks
1	Major General Saleh Ahmed Mohammed Al Sayed لواء صالح أحمد محمد السيد	Logistic and Support Brigades commander ¹²⁷	Lahj	25 June 2021

¹²⁰ See: <https://www.almashhad-alyemeni.com/131767>.

¹²¹ See: <https://almawqeaapost.net/news/50531>.

¹²² See: <https://almawqeaapost.net/news/32281>.

¹²³ Presidential Decree 34 (2019). See: <https://sahafahnet.com/show6492465.html>.

¹²⁴ See: <https://www.alwattan.net/news/84397>.

¹²⁵ Replaced Brigadier General Abdul Ghani al-Sha'alan, who was killed at the Battle of Ma'rib. See: <https://www.almashhad-alyemeni.com/196078>.

¹²⁶ The Southern Transitional Council was established in 2017, headed by Adroos Al-Zubaidi. His deputy is Sheikh Hani bin Brik. STC inherited the entirety of the military forces established by the UAE in Aden and other southern governorates.

¹²⁷ Decree of the Southern Transitional Council President 13 (2021), which includes the transfer of the headquarters of the Support Brigade, its brigades outside Aden, and its incorporation within the southern armed forces under the Ministry of Defence. See: <https://stcaden.com/news/15076>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
2	Brigadier General Ali Nasser Muthanna al-Mu'akr عميد علي ناصر مثنى المعكر	Logistic and Support Brigades, Chief of Staff ¹²⁸	Lahj	25 June 2021
3	Brigadier General Abdul Salam Zain Ali al-Bihani عميد عبدالسلام زين علي البيحاني	Logistic and Support Brigades, Operations Staff ¹²⁹	Lahj	25 June 2021
4	Brigadier General Mohsen Abdullah al-Wali ¹³⁰ عميد محسن عبدالله الوالي	Security Belt Commander	Aden	25 June 2021
5	Brigadier General Mukhtar Ali Muthanna al-Nubian عميد مختار علي ¹³¹ مثنى النوبي	Deputy of the Security Belt Commander	Aden	25 June 2021
6	Brigadier General Obaid Muthanna Qassem ¹³² عميد عبيد مثنى قاسم	Security Belt Forces, Operations Staff	Aden	25 June 2021
7	Lieutenant Colonel Nasr Atef al-Mashushi مقدم ناصر عاطف المشوشي	Commander 1st Support Brigade Emergency Forces ¹³³	Yafa'a, Lahj	April 2020
8	Brigadier General Nabil al-Mashushi عميد نبيل المشوشي	Commander of 3rd Support Brigade	Ras Abbas camp	
9	Colonel Abd al-Latif al-Sayyad ¹³⁴ عقيد عبد اللطيف السيد	Commander of Security Belt Forces ¹³⁵	Abyan	Mid-2016
10	Brigadier General Wadhah Omar Abdalaziz عميد وضاح عمر عبدالعزيز	Security Belt Commander ¹³⁶	Aden	Now in Lahj
11	Jalal Nasser al-Rubaie جلال ناصر الربيعي	Security Belt Commander ¹³⁷	Aden	22 December 2018

¹²⁸ Ibid.

¹²⁹ Ibid.

¹³⁰ Decree of the Southern Transitional Council President 14 (2021), which includes in article 4 that the Security Belt Forces carry out security and police tasks and operate within the Ministry of Interior. See: <https://stcaden.com/news/15077>.

¹³¹ Ibid.

¹³² Ibid.

¹³³ See: <https://almandeb.news/?p=245302>.

¹³⁴ The Daily Mail, 24 March 2015. <http://www.dailymail.co.uk/wires/ap/article-3009836/In-south-Yemen-militia-leader-presidents-ally.html>.

¹³⁵ Nadwa Al-Dawsari, "The Popular Committees of Abyan: A Necessary Evil or an Opportunity for Security Reforms?" Middle East Institute, March 5, 2014, <https://www.mei.edu/publications/popular-committees-abyan-yemen-necessary-evil-or-opportunity-security-reform>.

¹³⁶ See: <https://www.4may.net/news/43846>.

¹³⁷ New appointments in the leadership of the Security Belt in Lahj, 22 December 2018, see: <https://almashhadalaraby.com/news/58755>. Also, see: <https://cratersky.net/posts/7810>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
12	Colonel Hader al-Shukhaty عقيد حذار الشوحيطي	Commander 4th Support Brigade ¹³⁸	Lahj, al- Rebat	
13	Ali Omar Kafaien ¹³⁹ علي عمر كافين	Security belt commander	Socotra	
14	Osan al-Anshly اوسان العنثلي	Commander of 12 Storm Brigade	Aden	
15	Colonel Ahmed Qaid al- Qubbah عقيد احمد قايد القبه	Security Belt Commander	Dhale'	
16	Major General Shallal al- Shaye لواء شلال الشايح	Counter Terrorism Unit commander ¹⁴⁰	Aden	29 May 2021

(b) *Shabwah Elite Forces*

Serial	Name	Position	Location	Remarks
1	Lt. Col. Mohammed Salem al-Buhair al- Qamishi ¹⁴¹ مقدم محمد سالم البوحير القمشي	Shabwah Elite Forces Commander	Belhaf	October 2017
2	Lt. Col. Wajdi Ba'aum al- Khelaifi ¹⁴² مقدم وجدي باعوم الخلافي	Commander of 4th Brigade, Shabwah Elite Forces	Nassab and Markha	
3	Major Mahdi Mohammed Barahma رائد مهدي محمد براهمه	Shabwah Rapid Intervention Forces ¹⁴³		
4	Muhammed Saleh Farah al-Kirby ¹⁴⁴ محمد صالح فرح الكربي	Commander of 6th Brigade, Shabwah Elite Forces	Shabwah	Died on 20 July 2020 ¹⁴⁵

¹³⁸ UN document S/2019/83 and UN document S/2018/68 annex 6. Also, see: <https://www.marsad.news/news/77129>. And <https://almashhadalaraby.com/news/101775>; <https://almashhadalaam.com/posts/6593>.

¹³⁹ See: <https://almandeb.news/?p=255528>.

¹⁴⁰ On 29 May, STC President Aidarous al-Zubaidi appointed Shallal as commander of the Counter-Terrorism Unit within the STC forces. See: <https://stcaden.com/news/14826>.

¹⁴¹ Press interview with commander of Shabwah Elite Forces, Al-Omana post, 2 November 2017, <https://al-omana.com/news65261.html>.

¹⁴² S/2020/326, Annex 10. Available at: <https://undocs.org/en/S/2020/326>.

¹⁴³ UN document S/2018/68. Available at: <https://undocs.org/en/S/2018/68>.

¹⁴⁴ Ibid.

¹⁴⁵ See: <https://www.alayyam.info/news/89YGUE54-DRXX6P-DF70>.

2. Armed Groups in the West Coast Front

a) *Giants Brigades*¹⁴⁶

Serial	Name	Position	Location	Remarks
1	Abu Zar'a Abd al-Rahman Al-Muharrami Al-Yafei ¹⁴⁷ ابو زرعه عبدالرحمن المحرمي اليافعي	Giants Forces Commander	West Coast, Hudaydah ¹⁴⁸	Salafist leader
2	Ra'ed Hassan Abdulrahman Saleh al-Habhi رائد حسن عبدالرحمن صالح الحبهي	Commander of the 1st Giants Brigade ¹⁴⁹	The coast-Ad Durayhimi	Salafist leader, studied at Dar Al-Hadith Center in Dammaj
3	Hamdi Shukri ¹⁵⁰ حمدي شكري	Commander of the 2nd Giants Brigade	Zabid-Garrahi	Salafist leader
4	Ali Nasser al-Awadali علي ناصر العوذلي	Commander of the 3rd Giants Brigade	Hudaydah	
5	Nizar Salim Muhsen al-Wajeh نزار سالم محسن الوجيه	Commander of the 4th Giants Brigade	At Tuhayat ¹⁵¹	Salafist leader
6	Rashid Salim al-Amri رشيد سالم العامري	Commander of the 5th Giants Brigade	Fazzah ¹⁵²	Salafist leader
7	Murad Saif Joubeh مراد سيف جوبع	Commander of the 6th Giants Brigade	Wazi'iyah	Salafist leader
8	Ali al-Kanini علي الكيني	Commander of the 7th Giants Brigade	Hays ¹⁵³	Salafist leader
9	Mohammad Ali Muqbel محمد علي مقبل	Commander of the 8th Giants Brigade	Hudaydah	Salafist leader
10	Sulaiman Yahya Munaser al-Zarnouki ¹⁵⁴ سليمان يحيى منصور الزرنوقي	Commander of Al Zaraniq Brigades	Hudaydah	Salafist leader

¹⁴⁶ Giants brigades are armed groups created between 2016 and 2019, emerging from the Southern Resistance in Aden, Lahj and Abyan. They are led by Abu Zar'a Abd al-Rahman Al-Muharrami Al-Yafei.

¹⁴⁷ See: <https://almasdaronline.com/articles/212047>.

¹⁴⁸ See: <https://reliefweb.int/report/yemen/who-are-uae-backed-forces-fighting-western-front-yemen>.

¹⁴⁹ See: <https://abaadstudies.org/news-59781.html>. Also, see: <https://almasdaronline.com/article/source-assignment-of-major-general-haitham-qassem-as-a-commander-of-a-military-council-leading-combat-operations-on-the-west-coast>. Also see: <https://reliefweb.int/report/yemen/who-are-uae-backed-forces-fighting-western-front-yemen>.

¹⁵⁰ Ibid.

¹⁵¹ UN document, S/2019/206. Available at: <https://undocs.org/en/S/2019/206>.

¹⁵² <https://abaadstudies.org/news-59781.html>. Also, see: <https://almasdaronline.com/article/source-assignment-of-major-general-haitham-qassem-as-a-commander-of-a-military-council-leading-combat-operations-on-the-west-coast>; <https://reliefweb.int/report/yemen/who-are-uae-backed-forces-fighting-western-front-yemen>.

¹⁵³ UN document, S/2019/206. Available at: <https://undocs.org/en/S/2019/206>.

¹⁵⁴ Ibid.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
11	Bassam al-Mahdhar بسام المحضار	Commander of the 3rd Infantry Brigade	Hudaydah	Salafist leader
12	Safwan al-Azzibi ¹⁵⁵ صفوان العزبي	Commander of 13th Giant Brigade	Hudaydah	Salafist Leader

b) *Tuhama Resistance Forces*

Serial	Name	Position	Location	Remarks
1	Ahmad al-Kawkabani ¹⁵⁶ احمد الكوكباني	1st Tuhama Resistance Brigade Commander	Mujaylis, Ad Durayhimi, Hudaydah	
2	Major General Haitham Qasim Tahir ¹⁵⁷ اللواء هيثم قاسم طاهر	Field Commander	Jabaliyah ¹⁵⁸	Previous minister of defence
3	Abd Al-Rahman Hajri ¹⁵⁹ عبد الرحمن حجري	2nd Tuhama Resistance Brigade Commander	Hudaydah	

E. Armed Non-State Actors/Houthi De-Facto Authorities

1. Political, Military and Security Main Actors

Serial	Name	Position	Location	Remarks
1	Abdulmalik Badr al- Din al-Houthi عبد الملك بدر الدين الحوثي	Leader of the Houthis ¹⁶⁰	Sana'a	Political, no military rank
2	Mahdi al-Mashat مهدي المشاط	President of Supreme Political Council	Sana'a	Promoted to marshal rank ¹⁶¹
3	Mohammed Ali Abdulkarim al- Houthi محمد علي عبد الكريم الحوثي	Member of the Supreme Political Council ¹⁶²	Sana'a	Military, no rank 18 March 2019

¹⁵⁵ See: <https://almawqeaapost.net/reports/44483>.

¹⁵⁶ Ibid.

¹⁵⁷ UN document, S/2019/206. Available at: <https://undocs.org/en/S/2019/206>.

¹⁵⁸ Ibid.

¹⁵⁹ See: <https://almasdaronline.com/articles/212047>.

¹⁶⁰ United Nations Security Council, available at: <https://www.un.org/securitycouncil/sanctions/2140/materials/summaries/individual/abdulmalik-al-houthi>.

¹⁶¹ On 24 April 2019, the House of Representatives granted Mahdi Al-Mashat the rank of marshal. Available at: <https://www.yemenipress.net/archives/143698>.

¹⁶² See: <https://almasdaronline.com/articles/165447>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
4	Major General Yahya Mohammed al-Shami لواء يحيى محمد الشامي	Assistant of Supreme Commander ¹⁶³	Sana'a	Died on 26 April 2021 ¹⁶⁴
5	Major General Hussein Naji Hadi Khairan لواء حسين ناجي هادي خيران	Presidential Adviser for Defense and Security	Sana'a	Former Chief of General Staff
6	Yahya Badr al-Din al-Houthi يحيى بدر الدين الحوثي	Minister of Education	Sana'a	April 2016
7	Dr Rashid Aboud Shiryan Abu- Lahem ¹⁶⁵ الدكتور رشيد عبود أبو لحوم	Minister of Finance	Sana'a	September 2019
8	Hashem Ismail Ali Ahmed ¹⁶⁶ هاشم اسماعيل علي احمد	Governor of the Central Bank	Sana'a	18 April 2020
9	Amer Ali Amer Al- Marani عامر علي عامر المراني	Minister of Transportation	Sana'a	24 April 2021 ¹⁶⁷
10	Judge Nabil Nasser Al-Azani القاضي نبيل ناصر العزاني	Minister of Justice	Sana'a	24 April 2021 ¹⁶⁸
11	Hisham Sharaf هشام شرف	Minister of Foreign Affairs	Sana'a	28 November 2016
12	Hussein Hamud Al Azi حسين حمود العزي	Assistant of the Minister of Foreign Affairs ¹⁶⁹	Sana'a	Since 2018
13	Major General Abdulkarim Ammer Aldain al-Houthi ¹⁷⁰ لواء عبد الكريم امير الدين الحوثي	Minister of Interior	Sana'a	5 May 2019

¹⁶³ See: <https://ar-ar.facebook.com/ymmalshami/>.

¹⁶⁴ See: <https://almasdaronline.com/articles/222905>.

¹⁶⁵ SPC decree 41 of 2019. See: <https://www.ansarollah.com/archives/229061>.

¹⁶⁶ SPC Decree 6 (2020). Available at: <http://althawrah.ye/archives/621176>.

¹⁶⁷ Replacing Major General Zakaria Yahya al-Shami who died on 21 March 2021. SPC Decree 31 (2021). See: <https://www.saba.ye/ar/news3137707.htm>.

¹⁶⁸ SPC Decree 31 (2021). See: <https://www.saba.ye/ar/news3137707.htm>.

¹⁶⁹ SPC Decree 11 (2018). Available at: <https://laamedia.net/news.aspx?newsnum=18890>.

¹⁷⁰ SPC Decree 90 of 2019. Available at: <http://en.althawranews.net/2019/05/president-al-mashat-appoints-minister-of-interior/>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
14	Ahmed Mohammed Yahyah Hamid (Abu Mahfouz) أحمد محمد يحيى حميد (أبو محفوظ)	Head of the Supreme Council for the Management and Coordination of Humanitarian Affairs (SCMCHA) ¹⁷¹	Sana'a	He is also a Director of the Office of the President of the Supreme Political Council
15	Abdul Mohsen Abdullah Qasim Attawoos (Abu Adel) عبد المحسن عبد الله قاسم الطاووس المكنى أبو عادل	Secretary General of the Supreme Council for the Management and Coordination of Humanitarian Affairs (SCMCHA) ¹⁷²	Sana'a	New Organization, 6 November 2019
16	Major General Abdul Hakim Hashim Ali al-Khiyawani لواء عبد الحكيم هاشم علي الخيواني	Head of Security and Intelligence Service ¹⁷³	Sana'a	New Organization 1 September 2019 US Treasury sanction list ¹⁷⁴
17	Major General Abdulqader Qasim Ahmad al-Shami لواء عبد القادر قاسم احمد الشامي	Deputy Head of Security and Intelligence Service	Sana'a	1 September 2019
18	Major General Abdul Wahid Naji Abu Ras لواء عبد الواحد ناجي ابو راس	Under Secretary of the Security and Intelligence Service for External Operations Affairs	Sana'a	1 September 2019
19	Major General Abdullah Aida al-Razmi لواء عبد الله عيضة الرازمي	The Inspector General of the Ministry of Interior	Sana'a	Sa'ada supervisor
20	Colonel Sultan Saleh Zabin aka Abu Saqer عقيد سلطان صالح الزابن المكنى ابوصقر	Criminal Investigation Directorate	Sana'a	US Treasury sanction list ¹⁷⁵ Died on 5 April 2021

¹⁷¹ UN document S/2021/79, para 46. Available at: <https://undocs.org/en/S/2021/79>.

¹⁷² SPC Decree 133 (2019). Available at: <http://althawrah.ye/archives/583978>. Also see: SPC Decree 201 (2019). Available at: <http://althawrah.ye/archives/600344>. Leadership of SCMCHA remains unchanged from its predecessor, with Abdul Mohsen Abdullah Qasim Attawoos continuing as secretary general, see: Sana'a Center, the Yemen Review, November 2019, Houthis Replace Aid Coordination Body, available at: <https://sanaacenter.org/publications/the-yemen-review/8501#Houthis-Replace-Aid-Coordination-Body>.

¹⁷³ UN Documents, S/2020/326. Annex 7. See: <https://undocs.org/en/S/2020/326>.

¹⁷⁴ See: <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/Details.aspx?id=30623>.

¹⁷⁵ See: <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/Details.aspx?id=30624>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
21	Major General Muhammad Nasser Ahmed al-Atefi ¹⁷⁶ لواء ركن محمد ناصر احمد العاطفي	Minister of Defence	Sana'a	28 November 2016
22	Brigadier General Mohamed Ahmed Talbi عميد محمد احمد طالبي	Assistant Minister of Defence for Logistics	Sana'a	
23	Major General Ali Muhammad al- Kahlani. لواء علي محمد الكحلاني	Assistant Minister of Defence for Human Resources	Sana'a	Former Chief of Logistic Staff
24	Major General Mohammed Abdulkarim al- Ghumari لواء ركن محمد عبد الكريم الغماري	Chief of General Staff	Sana'a	U.S. Treasury sanction list ¹⁷⁷
25	Major General Ali Hamud al-Mushki لواء ركن علي حمود الموشكي	Deputy Chief of General Staff ¹⁷⁸	Sana'a	Former commander of Bayda' Axis
26	Major General Abdullah Yahya al- Hakim aka Abu Ali al-Hakim ¹⁷⁹ لواء عبدالله يحيى الحاكم المكنى ابو علي الحاكم	Chief of Military Intelligence Staff ¹⁸⁰	Sana'a	22 August 2017 US Treasury sanction list ¹⁸¹
27	Major General Abdullah Al-Bazaghi لواء عبدالله البزاعي	Chief of Human Resources Staff ¹⁸²	Sana'a	
28	Major General Muhammad Muhammad Ghaleb al-Miqdad لواء ركن محمد محمد غالب المقداد	Chief of Military Operations Staff	Sana'a	

¹⁷⁶ Decree 56 (2016). Available at: <https://yemen-nic.info/ministations/detail.php?ID=10028>.

¹⁷⁷ See: <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/Details.aspx?id=31193>.

¹⁷⁸ UN documents, S/2018/68 and S/2019/83.

¹⁷⁹ United Nations Security Council, available at: <https://www.un.org/securitycouncil/sanctions/2140/materials/summaries/individual/abdullah-yahya-al-hakim>.

¹⁸⁰ See: <https://al-ain.com/article/al-hakim-a-houthi-terrorist-with-the-rank-of-chief-of-intelligence>.

¹⁸¹ See: <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/Details.aspx?id=17386>.

¹⁸² See: <https://www.26sep.net/index.php/local/17860-2021-06-11-14-36-02>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
29	Major General Salih Mosfir Alshaer ¹⁸³ لواء صالح مسفر الشاعر	Chief of Logistic Support Staff	Sana'a	
30	Brigadier General Ali Muhammad Abu Haleeqa عميد ركن علي محمد ابو حليقه	Director of Military Intelligence ¹⁸⁴	Sana'a	Report to the Chief of Military Intelligence
31	Brigadier General Zakaria Hassan Mohamed al-Sharafi عميد زكريا حسن محمد الشرفي	Officers Affairs Director	Sana'a	Reports to the Chief of Human Resources Staff
32	Brigadier General Muhammad Muhammad Salih al-Azima عميد محمد محمد صالح العظيمة	Legal Affairs Director	Sana'a	Reports to the Chief of Human Resources Staff
33	Major General Abdul Malik Yahya Muhammad al-Durrah لواء ركن عبد الملك يحيى محمد الدرّه	Logistic Support Director	Sana'a	Reports to the Chief of Logistic Staff
34	Colonel Ibrahim Mohamed al-Mutawakkil عقيد ابراهيم محمد المتوكل	Military Operations Director	Sana'a	Reports to the Chief of Operations Staff
35	Brigadier General Muhammad Ahmad al-Kahlani عميد ركن محمد أحمد الكحلاني	Supply and Logistic Director	Sana'a	Reports to the Chief of Logistic Staff
36	Colonel Muhammad Abdul-Malik Muhammad Ismail al-Marouni عقيد محمد عبد الملك محمد المروني	Housing Director	Sana'a	Reports to the Chief of Logistic Staff
37	Brigadier General Muhammad Muhammad Qaid al-Haimi عميد محمد محمد قايد الحيمي	Military Police Commander	Sana'a	Reports to the Chief of Human Resources Staff

¹⁸³ UN document, S/2018/68, available at: <https://undocs.org/en/S/2018/68>.

¹⁸⁴ See: <http://althawrah.ye/archives/675475>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
38	Major General (Pilot) Ahmed Ali al-Hamzi لواء طيار أحمد علي الحمزي	Air Force Commander	Sana'a	Reports to the Chief of the General Staff U.S. Treasury sanction list ¹⁸⁵
39	Brigadier General Yahya Abbad al-Ruwaishan عميد يحيى عباد الرويشان	Deputy Air Defence Commander	Sana'a	Reports to the Air Force Commander
40	Colonel Muhammad Abdullah Saeed عقيد محمد عبد الله سعيد	Tariq Air Base Commander	Ta'izz Airport	Reports to the Air Force Commander
41	Brigadier General Najib Abdullah Dhamran عميد نجيب عبد الله ذمران	Air Base Commander	Sana'a	Reports to the Air Force Commander
42	Brigadier General (Pilot) Zaid Ali bin Ali al-Akwa عميد طيار زيد علي بن علي الاكوع	2nd Aviation Brigade Commander	Sana'a	Reports to the Air Force Commander
43	Brigadier General Mansour Ahmed al-Saadi عميد منصور أحمد السعادي	Naval Forces Chief of Staff ¹⁸⁶	Sana'a	Reports to the Chief of the General Staff U.S. Treasury sanction list ¹⁸⁷
44	Brigadier General Ali Saleh al-Ansi عميد علي صالح الانسي	Commander of the Coastal Defence Brigade ¹⁸⁸	Hudaydah	Reports to the Naval Forces Chief of Staff
45	Brigadier General Abdul Razzaq Ali Abdullah al-Moayad عميد عبد الرزاق علي عبدالله المؤيد	Head of the Coast Guard Authority	Hudaydah	
46	Brigadier General Nasser Ahmed Subhan al-Muhammadi عميد ناصر أحمد صبحان المحمدي	Border Guard Commander ¹⁸⁹	Sa'ada	Reports to the Chief of the General Staff

¹⁸⁵ See: <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/Details.aspx?id=31195>.

¹⁸⁶ See: <https://www.yemenipress.net/archives/129814>.

¹⁸⁷ See: <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/Details.aspx?id=31194>.

¹⁸⁸ See: <https://www.yemenipress.net/archives/129814>.

¹⁸⁹ SPC Decree 25 (2017). Available at: <https://www.ansarollah.com/archives/90120>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
47	Brigadier General Yousef Abdullah al-Fishi عميد يوسف عبدالله الفيشي	Border Guard Brigades Commander	Sana'a	Reports to the Border Guard Commander
48	Brigadier General Abdullah Yahya al-Hassani عميد عبد الله يحيى الحسني	Presidential Protection Brigades Commander ¹⁹⁰	Sana'a	Reports to the Supreme Commander
49	Major General Hussein Muhammad Mohsen al-Rouhani لواء حسين محمد محسن الروحاني	Special Operations Commander	Sana'a	Reserve Forces
50	Brigadier General Ahmed al-Shuaibi عميد احمد الشعبي	1st Presidential Protection Brigade Commander ¹⁹¹	Dhale'	
51	Brigadier General Khaled al-Jabri عميد خالد الجبري	2nd Presidential Protection Brigade Commander ¹⁹²	Sana'a	
52	Brigadier General Fouad Abdullah Yahya al-Imad عميد فؤاد عبدالله يحيى العماد	3rd Presidential Protection Brigade Commander ¹⁹³	Sana'a	
53	Major General Mubarak Saleh al-Mishn al-Zaidi لواء مبارك صالح المشن الزايدي	3rd Military Region Commander ¹⁹⁴	Ma'rib	Member of the Supreme Political Council
54	Brigadier General Abdulwali al-Houthi ¹⁹⁵ عميد ركن عبد الوالي محمد عبد الله الحوثي	3rd Military Region, Chief of Operations Branch	Ma'rib	Military supervisor in Sirwah front
55	Major General Abdulatif Homood Almahdi لواء عبد اللطيف حمود يحيى المهدي	4th Military Region Commander	Ta'izz	Previously was Major General Abu Ali al-Hakim

¹⁹⁰ See: <http://althawrah.ye/archives/608851>.

¹⁹¹ See: <https://adennews.net/100968>.

¹⁹² See: <https://www.26sep.net/index.php/newspaper/26topstory/6056-2021-01-10-19-24-44>.

¹⁹³ See: <https://yemenisport.com/print/641626>.

¹⁹⁴ See: <http://www.ypagency.net/362963>.

¹⁹⁵ See: <https://www.almashhad-alyemeni.com/161287>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
56	Major General Hmoud Ahmad Dahmush لواء حمود احمد دهمش	Chief of staff, 4th Military Region ¹⁹⁶	Ta'izz	April 2017
57	Major General Yusif Ahssan Ismail al-Madani لواء يوسف احسان اسماعيل المدني	5th Military Region Commander	Hajjah	Reports to the Chief of the General Staff In US Treasury sanction list ¹⁹⁷
58	Major General Hilal Mansour Al-Ahumi لواء هلال منصور الأفهومي	Chief of staff, 5th Military Region	Hajjah	Killed on 14 October 2020 ¹⁹⁸
59	Major General Jamil Yahya Mohammed Zarah عميد جميل يحيى محمد زرعه	6th Military Region Commander ¹⁹⁹	Sa'ada	Reports to the Chief of the General Staff
60	Brigadier General Ali Abdullah al-Aqel عميد علي عبد الله العاقل	6th Military Region, Chief of Operations Branch	Sa'ada	
61	Colonel Ali Saeed al-Razami عقيد علي سعيد الرزمي	6th Military Region, Chief of Staff	Sa'ada	
62	Major General Abd al-Khaliq Badr al-Din al-Houthi aka Abu-Yunus ²⁰⁰ لواء عبد الخالق بدر الدين الحوثي	Central Military Regional Command (Republican Guard & Special Forces)	Hudaydah	Nihm, Jawf, and Ma'rib fronts commander US Treasury sanction list ²⁰¹
63	Brigadier General Ahmad Abdullah al-Sharafi عميد أحمد عبد الله الشرفي	Ta'izz Axis Commander ²⁰²	Ta'izz	Replaced Abdullah Hizam Naji al-Dhaban ²⁰³

¹⁹⁶ Ibid.

¹⁹⁷ See: <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/Details.aspx?id=31971>.

¹⁹⁸ See: <https://yemenshabab.net/news/60419>.

¹⁹⁹ SPC Decree 171 (2018). Available at: <http://yemen-tv.net/index.php?mod=contents&do=view&cid=51&id=13284>.

²⁰⁰ Security Council 2140 Sanctions Committee amends two entries on its List. Available at: <https://www.un.org/press/en/2016/sc12493.doc.htm>.

²⁰¹ See: <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/Details.aspx?id=17368>.

²⁰² Security Council 2140 Sanctions Committee amends two entries on its List. Available at: <https://www.un.org/press/en/2016/sc12493.doc.htm>.

²⁰³ UN document, S/2017/81. Available at: <https://undocs.org/en/S/2017/81>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
64	Major General Yahya Abdullah Muhammad al- Razami لواء يحيى عبد الله محمد الرازمي	Hamdan Axis Chief of Staff ²⁰⁴	Sana'a	
65	Brigadier General Abed Abdullah al- Joud عميد ركن عابد عبد الله الجود	Al Fardhah Axis Commander	Sana'a	
66	Colonel Qasim Muhammad al-Ayani عقيد قاسم محمد العياني	Ibb Axis Commander	Ibb	
67	Colonel Ahmed Mohammed Ghaylan al-Qahm عقيد أحمد محمد غيلان القحم	Al Boqe'e Axis Commander	Sa'ada	
68	Major General Amin Ali Abdullah al-Bahr لواء أمين علي عبد الله البحر	Samad 2 Brigade Commander	Ta'izz	Former Governor of Ta'izz
69	Colonel Haitham Mansour Zahran عقيد هيثم منصور زهران	Murad Brigade Commander	Sana'a	
70	Brigadier General Ahmed al-Wishah ²⁰⁵ عميد أحمد وشاح	Ghmadan Brigade Commander	Sana'a	
71	Brigadier Mohamed Ahmed al-Nazili عميد محمد احمد النزيلي	Heavy Transportation Brigade Commander ²⁰⁶	Ibb	
72	Colonel Ahmed Abdullah al-Siyani عقيد احمد عبد الله السياني	Light Transportation Brigade Commander ²⁰⁷	Sana'a	
73	Brigadier General Hussein Ali al- Maqdash عميد ركن حسين علي المقدشي	3rd Mountain Infantry Brigade Commander ²⁰⁸	Ma'rib	

²⁰⁴ See: <https://www.saba.ye/ar/news3110811.htm>.

²⁰⁵ See: <https://www.26sep.net/index.php/newspaper/26topstory/6056-2021-01-10-19-24-44>.

²⁰⁶ See: <https://yemen-press.net/news50374.html>.

²⁰⁷ See: <https://www.saba.ye/ar/news3084419.htm>.

²⁰⁸ See: <https://www.saba.ye/ar/news3138232.htm>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
74	Brigadier General Zakaria Mohamed Ahmed Mohamed al-Mutaa عميد زكريا محمد أحمد محمد المطاع	4th Armoured Brigade Commander		
75	Brigadier General Ahmed Jaber Naji al-Matari عميد أحمد جابر ناجي المطري	10th Special Forces Brigade Commander	Jawf	Killed on 14 October 2020 ²⁰⁹
76	Brigadier General Muhammad Ali Saeed عميد محمد علي سعيد	17th Infantry Brigade Commander	Ta'izz	
77	Brigadier General Ahmed Saleh Ali al-Qarn عميد أحمد صالح علي القرن	22nd Armoured Brigade Commander	Ta'izz	
78	Brigadier General Talal Muhammad Thabet al-Ajal عميد طلال محمد ثابت العجل	33rd Armoured Brigade Commander	Al-Dhale'	
79	Brigadier General Mansour Mohsen Ahmed Muajir عميد منصور محسن أحمد معجير	35th Armoured Brigade Commander	Ta'izz	Since 2014
80	Brigadier General Ahmed Ali Ahmed Qassem al-Maori عميد ركن أحمد علي أحمد الماوري	39th Armoured Brigade Commander	Ibb	
81	Brigadier General Abdallah al-Hamzi ²¹⁰ عميد عبدالله الحمزي	89th Brigade Commander	Sana'a	
82	Brigadier General Abdul Wali Abdo Hassan al-Jabri عميد عبد الوالي حسن الجابري	115th Infantry Brigade Commander	Dhale'	

²⁰⁹ See: <https://yemenshabab.net/news/60419>.

²¹⁰ See: <https://www.26sep.net/index.php/newspaper/26topstory/6056-2021-01-10-19-24-44>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
83	Major General Jihad Ali Antar لواء جهاد علي عنتر	127th Brigade Commander ²¹¹	Dhale'	Dhale' Axis Commander
84	Brigadier General Abdullah Jamil al-Hadri عميد عبد الله جميل الحاضري	145th Infantry Brigade Commander	Hudaydah	
85	Brigadier General Radwan Mohamed Salah عميد رضوان محمد صلاح	201st Brigade Commander ²¹²	Dhale'	
86	Colonel Khaled Ali Hussein al-Andouli عقيد خالد علي حسين العندولي	310th Armoured Brigade Commander	Amran	
87	Brigadier General Saleh Ali Nasser al-Shami عميد صالح علي ناصر الشامي	312th Infantry Brigade Commander	Sana'a	
88	Brigadier General Hussein Saleh Sabr عميد ركن حسين صالح صبر	314th Infantry Brigade Commander	Sana'a	
89	Khaled al Jaaq خالد الجق	Director of the Military Intelligence Detention Facility	Hudaydah	
90	Harith al-Azi ²¹³ حارث العزي	Ibb Security Directorate	Ibb	January 2019
91	Major General Saleh bin Saleh Al-Wahbi لواء صالح بن صالح الوهبي	Commander of the Al-Wahbi Brigades	Bayda' ²¹⁴	

2. De-Facto Governors and Supervisors

Serial	Name	Position	Location	Remarks
1	Abdul Basit Ali al-Hadi عبد الباسط علي الهادي	Governor	Sana'a	1 September 2019

²¹¹ See: <https://adennews.net/100968>.

²¹² See: <https://aden24.net/news/91005>.

²¹³ How al-Qaeda leader Harith al-Azi escaped to the Houthis. What is the reality of appointing him to manage Ibb security (details), Taiz online, January 2019. Available at: <https://taizonline.com/news13232.html>.

²¹⁴ See: <https://www.saba.ye/ar/news3120317.htm>.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
2	Muhammad Jaber Awad محمد جابر عوض	Governor	Sa'ada	
3	Dr. Faisal Jamaan دكتور فيصل جمعان	Governor	Amran	
4	Major General Hilal Abdo Ali Hassan al-Sufi ²¹⁵ لواء هلال عبده علي حسن الصوفي	Governor	Hajjah	10 December 2017
5	Faisal Ahmed Qaid Haider فيصل أحمد قائد حيدر	Governor	Jawf	24 April 2021 ²¹⁶
5	Mohammed Nasser Al-Bakhiti ²¹⁷ محمد ناصر البخيتي	Governor	Dhamar	Member of the Supreme Political Council
6	Sheikh Abdul Wahid Salah الشيخ عبد الواحد صالح	Governor	Ibb	
7	Major General Mohammed Saleh al-Haddi لواء محمد صالح الهدي	Governor	Dhale'	
8	Haneen Muhammad Abdullah Saleh Quttaine حنين محمد عبدالله صالح قطينة	Governor	Al Mahwit	25 April 2021 ²¹⁸
9	Major General Faris Mujahid al-Habari لواء فارس مجاهد الحباري	Governor	Raymah	Early 2018
10	Mohammed Ayash Qahim محمد عياش قحيم	Governor	Hudaydah	5 June 2021 ²¹⁹
11	Colonel Salim Muhammad Numan Mughalas عقيد سليم محمد نعمان مغلس	Governor	Ta'izz	On 25 April 2021, appointed as Minister of Civil Service ²²⁰

²¹⁵ See: https://www.saba.ye/ar/news481408.htm?utm=sahafah24com_D.

²¹⁶ Decree 32 (2021). See: <https://www.saba.ye/ar/news3137708.htm>.

²¹⁷ See: <https://almahrahpost.com/news/18791#.YRNeKnnV7IU>.

²¹⁸ Decree 37 (2021). See: <https://www.saba.ye/ar/news3142612.htm>.

²¹⁹ Decree 37 (2021). See: <https://www.saba.ye/ar/news3142612.htm>.

²²⁰ Ibid.

Serial	Name	Position	Location	Remarks
12	Yahya Al-Moayadi يحيى المويدي	Deputy of Sana'a General Supervisor	Sana'a	
13	Abdullah al-Moroni عبد الله المروني	Supervisor	Manakhah, Sana'a	
14	Fadel Mohsen Al Sharafi Abu Aqeel فاضل محسن الشرفي ابو عقيل	General Supervisor	Dhamar	Replaced Abdul Mohsen Abdullah Qasim Attawoos (Abu Adel)
15	Yahya al-Yousifi يحيى اليوسفي	General Supervisor	Ibb	
16	Brigadier General Yahya al Qasimi عميد يحيى القاسمي	Social Supervisor	Ibb	
17	Colonel Shaker Amin al-Shabibi عقيد شاكراً أمين الشبيبي	Security Supervisor	Al Udayn, Ibb	
18	Aziz Abdullah al- Hatfi عزيز عبد الله العاطفي	General Supervisor	Al Mahwit	
19	Abdul Quddus al- Hakim عبد القدوس الحاكم	The Martyrs Supervisor	Al Mahwit	
20	Zaid Yahya Ahmed al-Wazir زيد يحيى احمد الوزير	General Supervisor	Raymah	
21	Mansour Ali al- Lakumi, aka Abu Naser al-Jahli ²²¹ منصور علي اللكومي المكنى ابو ناصر الجهلي	General Supervisor	Ta'izz	Since 2014
22	Abu Wael al- Houbara, ابو وائل الحباري	Social supervisor ²²²	Ta'izz	
23	Ibrahim Amer, ابراهيم عامر	Educational Supervisor ²²³	Ta'izz	
24	Amin Hamidan أمين حمدان	Ta'izz Province's Deputy, Supervisor of Ta'izz Coastal Districts	Ta'izz	

²²¹ He is also the general supervisor of al-Saleh prison. See <https://yemen-press.net/news111720.html>.

²²² See: <https://almethaqnews.com/news51956.html>.

²²³ "Ansar Allah" Chants (2/2): Prophecies of Hussein Fulfilled? Al-Arabi, May 2016. Available on: <https://www.al-arabi.com/s/2062>.

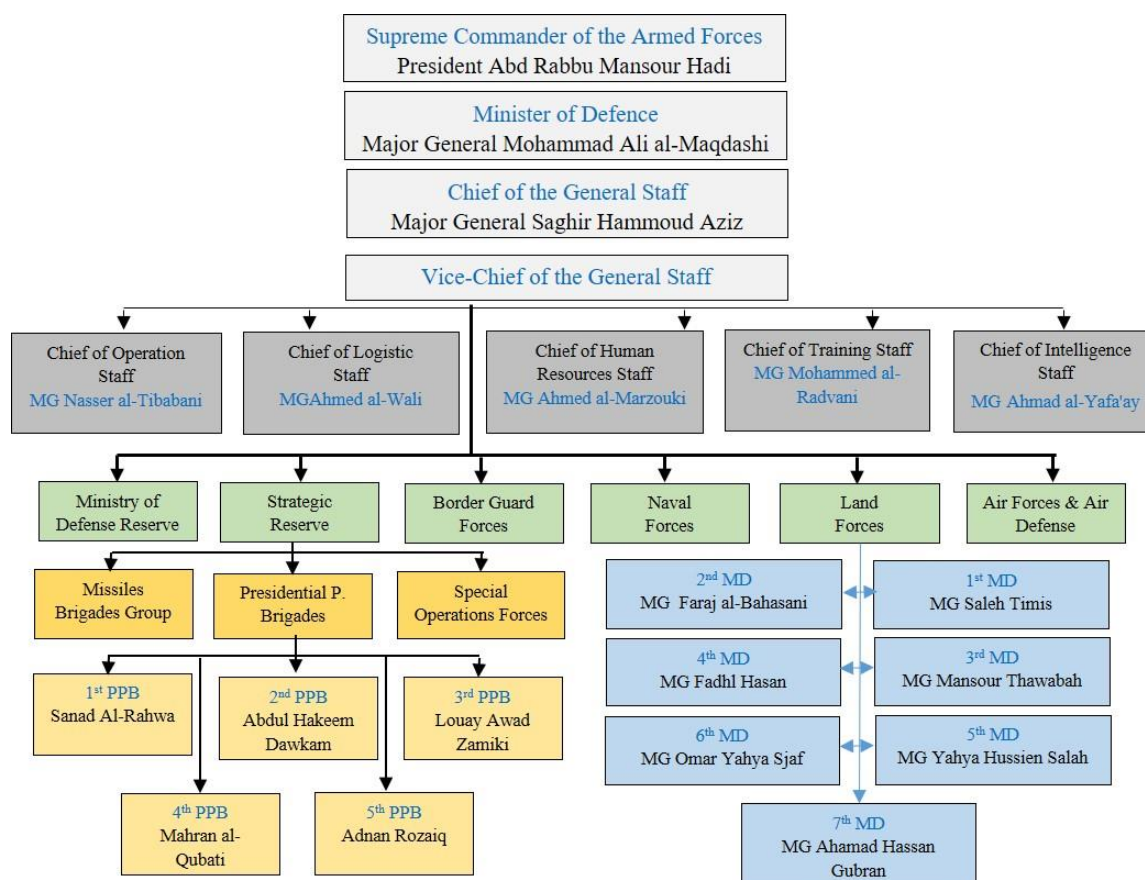
Serial	Name	Position	Location	Remarks
25	Naef Abdullah Abdullah Sagheer Abu Khurfshah عميد نائف عبد الله صغير ابو خرفشة	Supervisor	Hajjah	Military Leader
26	Hadi Mohammed al-Kouhlani Abu Ali هادي محمد الخولاني المكنى ابو علي	Security Supervisor ²²⁴	Hudaydah	Former bodyguard and protection officer of Abdul Malik al-Houthi
27	Ali Hassan al-Marani, aka Abu Muntather ²²⁵ علي حسن المراني المكنى ابو المنذر	Supervisor	West Coast	Likely killed in June 2018
28	Abdul Lateef Alsharafee عبد اللطيف الشرفي	Supervisor of Hunesh Detention Facility	Hudaydah	

²²⁴ The appearance of “The Hodeidah Butcher” next to General Kamret sparks a lot of controversy, 25 December 2018, available at: <https://mancheete.com/posts/3946>. Also see: Arab coalition’s 39th wanted image angers Yemenis, Erem news. Available at: <https://www.eremnews.com/news/arab-world/yemen/1620129>.

²²⁵ Two Houthi leaders killed on west coast, Mandab press, 14 June 2018. Available at: <https://www.mandabpress.com/news49514.html>.

Appendix 1

Government of Yemen Command and Control



Appendix 2

De Facto Authorities Command and Control

